



**F.N.C.L**

الجامعة الوطنية لتجار الحبوب و القطني  
Fédération Nationale des Négociants  
en Céréales et Légumineuses



**F.N.C.L.**

**ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE  
DU  
1er JUIN 2016**

**RAPPORT MORAL**

*Comme les années précédentes, durant l'exercice écoulé, objet du présent rapport moral, l'activité de notre Fédération s'est concentrée sur les principaux dossiers suivants : le manque de visibilité, le transit portuaire, la réglementation des couvertures de change et des prix des matières premières et le litige avec la douane autour de la TPI.*

*Après toute une série de réunions, étalées sur plusieurs mois, et alors que le comité technique dont la FNCL est membre avait pratiquement aplani toutes les difficultés et parvenu à finaliser l'ensemble du projet d'accord-cadre à la veille de la nouvelle campagne, le gouvernement a décidé de reporter à une date ultérieure son adoption et sa mise en œuvre, probablement pour des raisons de calendrier électoral. Ainsi les opérateurs resteront encore confrontés à l'épineux problème du manque de visibilité.*

*Au niveau du transit portuaire, dont une partie des difficultés aurait pu être résolue par l'adoption du projet ci-dessus, des congestions importantes et coûteuses persistent malgré les efforts déployés auprès de l'ANP et du ministère de l'Équipement et malgré les réunions quasi-hebdomadaires qui leur ont été consacrées.*

*Concernant l'Office des Changes, il semble que les revendications de la Fédération avancent dans le bon sens, dans la mesure où les responsables de cet Office ont réagi favorablement à nos propositions concrètes concernant la mise à niveau de la réglementation actuelle des couvertures de changes et des prix des matières premières dont le flou et une application tatillonne et restrictive ont été la cause de lourdes sanctions infligées indument par les agents de l'Office à plusieurs membres.*

*Enfin, bien que les tribunaux aient donné raison aux opérateurs concernés, et en dépit de l'accord intervenu entre notre Fédération et la direction générale des douanes il y a plus de deux ans, les services extérieurs de la douane continuent de bloquer le déchargement des navires céréaliers sous prétexte de non paiement des intérêts de retard sur la TPI due injustement au titre des années 2009 à 2012.*

*Affaires à suivre...*

## TABLE DES MATIERES

	Page
Production nationale.....	4
Campagne 2013-2014.....	4
Campagne 2014-2015.....	4
Commercialisation : .....	7
Récolte 2014.....	7
Récolte 2015.....	8
Projet de réforme.....	9
Visibilité.....	12
Marché mondial .....	14
Taux de change.....	29
Fret.....	30
Importations .....	31
Importations membres FNCL... ..	33
Transit portuaire.....	34
Relations FNCL/ANP.....	35
Relations FNCL/M. Equipement.....	38
DG Impôts.....	41
FIAC.....	42
D.G. Douanes.....	44
Office des Changes.....	45
Ministère du Commerce extérieur.....	49
Fonctionnement interne... ..	51

## PRODUCTION NATIONALE

### Campagne 2013-2014

#### Rappel

La campagne 2013-2014 (commercialisée durant l'exercice 2014-2015) a été marquée au niveau pluviométrique, selon le ministère de l'Agriculture, par un retard au démarrage de la campagne ce qui a eu des répercussions sur les emblavements précoces des céréales d'automne. Certaines régions, notamment le Haouz et le Souss, ont connu une quasi absence des pluies d'automne. En conséquence, la superficie emblavée en céréales a baissé de près de 12%.

Après le mois de décembre, la bonne répartition temporelle des précipitations conjuguée aux températures modérées ont permis de rattraper une partie du retard et de réaliser une campagne convenable dans l'ensemble.

La récolte des trois principales céréales au titre de la campagne 2013-2014 est établie à près de 68 millions de quintaux répartis comme suit :

Blé tendre	37,1 mqx
Blé dur	14,1 mqx
Orge	16,4 mqx

### CAMPAGNE 2014-2015

Avec une pluviométrie moins importante que celle de l'année précédente mais mieux répartie dans le temps et dans l'espace, des températures clémentes au cours de la croissance des cultures, la campagne 2014-2015 enregistre un record absolu avec une production des principales céréales

atteignant les 115 millions de quintaux. Avec 57 mqx le blé tendre représente plus de la moitié de la production.

Blé tendre 56,6 mqx

Blé dur 24,1 mqx

Orge 33,9 mqx

Trois régions concentrent près de la moitié de la production : Doukkala avec 16,7 mqx, Chaouia Ourdigha 17,2 et Marrakech-Tansift-Elhaouz 16,5 mqx.

### Campagne 2014-2015

#### Production par région

En 1000 qx

région	blé dur	blé tendre	orge	total	%
Chaouia-Ourdigha	4 094	7 455	5 612	17 162	16%
Doukkala-Abda	3 885	7 839	4 922	16 645	15%
Fès-Boulemane	839	2 449	576	3 865	4
Gharb-Chrarda	647	6 240	573	7 460	7%
Casablanca	70	310	423	802	1%
Gulmim-Smara	100	596	269	966	1%
Marrakech-T-H.	3 584	6 285	6 653	16 523	15%
Meknès-Tafilalet	2 127	6 385	1 626	10 139	9%
Oriental	278	1 045	1 831	3 153	3%
Rabat-Zem-Zaer	492	4 065	1 216	5 772	5%
SoussMassa-Daraa	42	2 417	2 112	4 571	4%
Tadla-Azilal	1 518	4 275	2 984	8 777	8%
Tanger-Tétouan	1 512	1 905	743	4 160	4%
Taza-Hoc.Taoumate	3 118	3 568	3 072	9 758	9%
<b>Total</b>	<b>22 455</b>	<b>54 906</b>	<b>32 391</b>	<b>109 752</b>	<b>100%</b>

Source : ONICL

Selon l'ONICL, La qualité est également au rendez-vous dans la plupart des régions avec un poids spécifique moyen de 79,6 kh/hl, 85 % des échantillons analysés présentant un PS dépassant 77 kg/hl.

L'évaluation de la qualité du blé tendre est effectuée sur la base de 382 échantillons prélevés chez les agriculteurs, les collecteurs, les organismes stockeurs et sur les souks. Les prélèvements sont réalisés par les agents de l'ONICL et de l'Office national du Conseil Agricole (ONCA) et analysés au laboratoire de l'ONICL.

atteignant les 115 millions de quintaux. Avec 57 mqx le blé tendre représente plus de la moitié de la production.

Blé tendre 56,6 mqx

Blé dur 24,1 mqx

Orge 33,9 mqx

Trois régions concentrent près de la moitié de la production : Doukkala avec 16,7 mqx, Chaouia Ourdigha 17,2 et Marrakech-Tansift-Elhaouz 16,5 mqx.

### Campagne 2014-2015

#### Production par région

En 1000 qx

région	blé dur	blé tendre	orge	total	%
Chaouia-Ourdigha	4 094	7 455	5 612	17 162	16%
Doukkala-Abda	3 885	7 839	4 922	16 645	15%
Fès-Boulemane	839	2 449	576	3 865	4%
Gharb-Chrarda	647	6 240	573	7 460	7%
Casablanca	70	310	423	802	1%
Gulmim-Smara	100	596	269	966	1%
Marrakech-T-H.	3 584	6 285	6 653	16 523	15%
Meknès-Tafilalet	2 127	6 385	1 626	10 139	9%
Oriental	278	1 045	1 831	3 153	3%
Rabat-Zem-Zaer	492	4 065	1 216	5 772	5%
Souss-Massa-Daraa	42	2 417	2 112	4 571	4%
Tadla-Azilal	1 518	4 275	2 984	8 777	8%
Tanger-Tétouan	1 512	1 905	743	4 160	4%
Taza-Hoc-Taounate	3 118	3 568	3 072	9 758	9%
<b>Total</b>	<b>22 455</b>	<b>54 906</b>	<b>32 391</b>	<b>109 752</b>	<b>100%</b>

Source : ONICL

Selon l'ONICL, La qualité est également au rendez-vous dans la plupart des régions avec un poids spécifique moyen de 79,6 kh/hl, 85 % des échantillons analysés présentant un PS dépassant 77 kg/hl.

L'évaluation de la qualité du blé tendre est effectuée sur la base de 382 échantillons prélevés chez les agriculteurs, les collecteurs, les organismes stockeurs et sur les souks. Les prélèvements sont réalisés par les agents de l'ONICL et de l'Office national du Conseil Agricole (ONCA) et analysés au laboratoire de l'ONICL.

**Les résultats sont les suivants :**

**Poids spécifique :**

*PS moyen enregistré : 79,6 kg/hl*

*54% supérieur ou égal à 80 kg/hl*

*85% supérieur ou égal à 77 kg/hl*

**Humidité**

*Taux moyen 12,10%*

*Plus de 93% humidité inférieur ou égale à 14%.*

**Teneur en protéine :**

*Teneur moyenne : 12%*

*Près de 80% teneur égale ou supérieure à 11%*

**Temps de chute hagberg :**

*Tous les échantillons présentent un temps de chute supérieur à 180 secondes.*

**Production nationale des dix dernières années  
(en millions de quintaux)**

Récolte	Blé tendre	Blé dur	Orge	Total
2006	42,3	20,9	25,4	89,0
2007	10,7	5,1	7,7	23,5
2008	25,3	12,4	13,5	51,2
2009	43,4	20,3	37,8	102,0
2010	32,5	16,4	25,7	74,6
2011	41,7	18,5	23,4	83,6
2012	27,4	11,3	12,0	50,7
2013	50,4	18,9	27,2	96,5
2014	37,1	14,1	16,4	68,6
2015	56,6	24,1	33,9	114,6
Moyenne	36,7	16,2	22,3	75,4

Source : ONICL et MAPM

## COMMERCIALISATION

### COMMERCIALISATION DE LA RECOLTE 2014

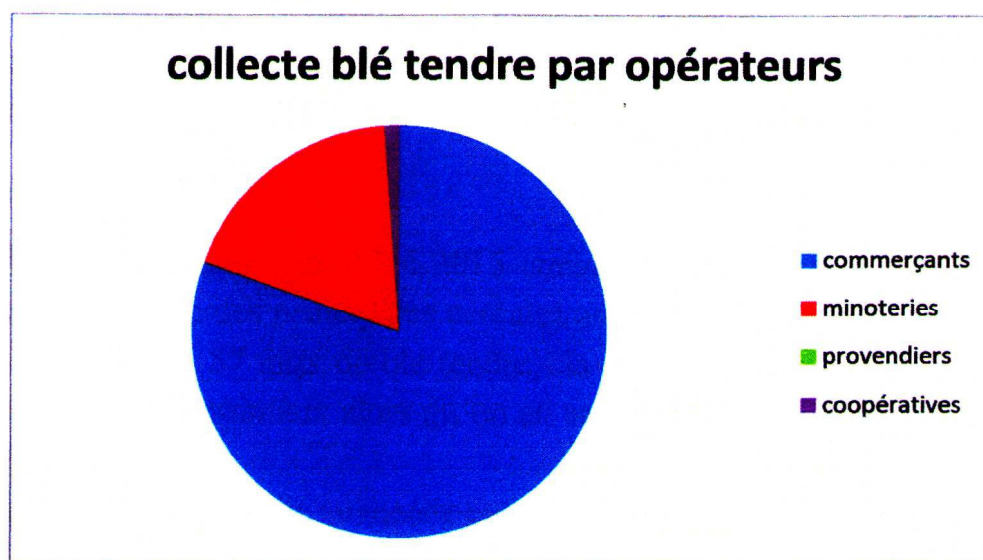
#### Rappel

La circulaire de commercialisation de la récolte 2014 introduit plusieurs nouveautés :

- Le prix référentiel d'achat du blé tendre de la production nationale de la récolte 2014 est fixé à 270 dh/ql.
- La subvention de 10 dh/l accordée l'an dernier est supprimée.
- La période de collecte est fixée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août 2014.
- La prime de magasinage, maintenue à 2dh/ql par quinzaine, est servie jusqu'à la fin du mois de décembre 2014.

La collecte des céréales par les opérateurs déclarés à l'ONICL a atteint à fin janvier 2015, 14,1 mqx, constituée à 98,2% par le blé tendre.

Les commerçants négociants et les coopératives ont réalisé 79% de la collecte de blé tendre, les minoteries 18% et les coopératives 3%.





## Collecte récolte blé tendre campagne 2014

En mqx

	2014	2013	variations
Production	36,6	51,0	-28%
Collecte	14,1	21,2	-34%
Taux de collecte	38%	42%	

### COMMERCIALISATION DE LA RECOLTE 2015

La commercialisation de la récolte 2015 (qui concerne l'exercice 2015-2016) a fait l'objet de discussions entre le gouvernement et la FIAC dès le mois de mars 2015 pour donner plus de visibilité aux opérateurs.

La circulaire maintient le prix de référence à 270 dh le quintal rendu moulin pour une qualité standard. Pour éviter les confusions habituelles (volontaires ou non) la circulaire précise que ce prix n'est pas garanti, et qu'il obéit aux règles de l'offre et la demande et qu'il varie en fonction de la qualité du blé, il inclut le transport jusqu'au moulin, les frais généraux, les frais de manutention et les marges.

La prime de magasinage est maintenue à 2 dh/ql par quinzaine pour toutes les quantités collectées et déclarées entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2015. Les quantités bénéficiant de la prime sont réduites de 7% chaque quinzaine (au lieu de 12,5) jusqu'à fin décembre 2015.

#### Collecte 2015

Alors que la campagne 2014-2015 enregistre un record absolu avec une production des principales céréales atteignant les 115 millions de quintaux dont 57 mqx de blé tendre, la collecte n'a pas dépassé les 20 millions de quintaux alors qu'on en attendait 30.

Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer ce déficit de près de 10 millions de quintaux : importations importantes, difficultés financières chez le OS, les coopératives et les minoteries, prix très bas au démarrage de la campagne, mauvaise qualité dans certaines

régions telles que le Gharb et Meknès, augmentation de l'autoconsommation et des écrasements de la minoterie artisanale, rétention possible par les grands producteurs compte tenu des prix pratiqués...

## **RECOLTE 2016**

La récolte céréalière 2016 est annoncée très faible avec 33,5 millions de quintaux dont 18,6 de blé tendre, 8,7 de blé dur et 6,2 d'orge, soit une chute de 70% par rapport à la campagne précédente. C'est la récolte la plus faible depuis le lancement du Plan Maroc Vert après la campagne de 2011-2012 qui avait atteint 50 millions de quintaux.

### **Campagne anti-sécheresse**

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a lancé un plan anti-sécheresse de près de cinq milliards de dirhams. Ce plan vise notamment l'approvisionnement en orge sur tout le territoire national à un prix cible de 2 dh/kg. Les quantités à importer sont estimées à 800.000 quintaux.

## **PROJET DE REFORME DE LA FILIERE CEREALIERE**

### **Rappel**

La FNM et la FNCL ont fait, en 2010, une proposition conjointe garantissant l'utilisation de la production nationale de blé tendre collectée en contrepartie d'un régime d'importation donnant la visibilité nécessaire aux opérateurs pendant toute la campagne. Le système actuel de commercialisation du blé tendre ayant montré ses limites, cette proposition vise à démontrer aux Pouvoirs publics l'intérêt de l'abandonner et de lui substituer un nouveau régime de commercialisation prenant en compte les intérêts de toutes les composantes de la filière ainsi que ceux des consommateurs et de l'Etat.

C'est dans cet objectif que la FIAC a confié au bureau d'études Harris l'élaboration d'un nouveau projet. Les termes de référence de cette étude rappellent qu'elle doit porter sur les alternatives d'optimisation des conditions de commercialisation du blé tendre de production nationale ou importé en tenant compte des facteurs suivants :

- L'importance que représente la filière céréalière sur le plan socio-économique et la place plus particulière du blé tendre dans l'approvisionnement du pays ;
- La prise en compte des principaux axes du Plan Maroc Vert dans toute stratégie visant l'optimisation des circuits de commercialisation ;
- La prise en compte et l'évaluation des mesures prises annuellement par les autorités pour assurer l'écoulement de la production nationale de blé tendre ;
- L'évaluation du coût exorbitant supporté par les principaux protagonistes induit par un régime de commercialisation des céréales ne répondant aux attentes des producteurs et des transformateurs ;
- La prise en compte des alternatives proposées par la FNM et la FNCL concernant l'engagement d'utilisation de la collecte nationale en contrepartie d'un accès permanent aux marchés internationaux des céréales.

Après avoir été validé par les différentes composantes de la filière, le projet élaboré par le bureau d'études a été présenté au ministre de l'Agriculture qui l'a agréé sous la forme d'un accord cadre entre la FIAC d'une part, et les ministères concernés d'autre part : Agriculture, Intérieur, Affaires générales et Finances.

## **Projet d'accord-cadre**

L'accord-cadre s'inscrit dans les orientations du Plan Maroc Vert et dans le Contrat Programme couvrant la période 2009-2020.

Il s'inscrit également dans « la volonté de l'Etat et des professionnels de poursuivre le processus de libéralisation de la filière pour asseoir les conditions favorables au développement d'un secteur privé compétitif et efficient capable de garantir l'approvisionnement du pays dans les meilleures conditions ».

## **Les aspects techniques de l'accord-cadre**

L'accord préconise un système d'intervention mais dans lequel la garantie du débouché de la production nationale de blé tendre est assurée non pas par l'Etat mais par les industriels utilisateurs à travers des options de vente cautionnées (OVC).

Le prix est prédéfini selon un grading en trois qualités.

Pour le bénéficiaire, les OVC sont un droit de vente et non pas une obligation et constituent de ce fait une assurance de débouché valable pour une période prédéterminée.

Pour le garant, les OVC sont une obligation d'achat dès que le bénéficiaire notifie et présente un blé conforme à la qualité convenue durant la période de notification. L'obligation du garant est matérialisée par une caution bancaire mise à la disposition du bénéficiaire chez l'ONICL.

Pour chaque campagne, le volume d'achat garanti est fixé à 7 millions de quintaux. Dans le cas où la production dépasserait les 50 millions de quintaux, ce volume serait revu à la hausse en concertation entre le ministère de l'Agriculture et la FIAC

Un comité restreint regroupant des représentants de l'ONICL et de la FIAC dont la FNCL a été chargé d'étudier et finaliser tous les aspects techniques de la mise en œuvre du nouveau système proposé en vue de la signature de l'accord cadre par les différents ministres concernés et sa mise en pratique pour la campagne 2015-2016.

Le travail de ce comité a porté essentiellement sur les points suivants :

- le système de garantie : obligation, volontariat ou incitation ? liste des garants, clé de répartition, modalités de gestion des garanties, règles de répartition et d'affectation des options entre les bénéficiaires etc.
- Les modalités d'exécution des OVC : date et cadences de livraison, modalités de paiement, défaillance...
- La qualité : définition des grades, contrôle de la qualité (lieu, par qui ?...).

Lors des discussions du comité, des divergences importantes sont apparues entre le comité et l'ONICL sur certains points tels que l'implication des agriculteurs, le montant de la caution ou la répartition géographique des lots concernés par les OVC. Ces points seront tranchés par le ministère de l'Agriculture.

**Après toute une longue série de réunions, et alors que le comité avait pratiquement aplani toutes les difficultés et parvenu à finaliser l'ensemble du projet à la veille de la nouvelle campagne, le gouvernement a décidé, probablement pour des raisons de calendrier politique, de reporter à plus tard son adoption et sa mise en œuvre.**

## VISIBILITE

Alors que la discussion et l'adoption du projet d'optimisation de l'approvisionnement en blé tendre ont été reportées à une date ultérieure pour raison de calendrier électoral, les opérateurs font toujours face à l'épineux problème de la visibilité. Comme souvent dans les années précédentes, la FNCL a du de nouveau alerté l'ONICL et le ministère de l'Agriculture sur l'inquiétude de ses

membres concernant l'approvisionnement du pays en blé tendre jusqu'à la fin de la campagne au mois de mai.

En effet, à la fin du mois de mars 2016, ceux-ci ne disposaient encore d'aucune visibilité quant au traitement qui sera réservé aux lots attribués dans le cadre des ALE Maroc-UE et Maroc –USA, s'il y avait avant la date limite de réalisation un changement des droits de douane.

La seule information verbale que la Fédération a pu obtenir lors d'une réunion avec l'ONICL est que les droits de douane sur le blé tendre seraient maintenus à 30% jusqu'à la fin du mois de mai, qu'ils seraient augmentés durant les mois de juin et juillet de manière à atteindre un prix cible de 270 dh/ql, et qu'ensuite ils seraient ramenés à 30%.

Par ailleurs, Les opérateurs ne disposent encore d'aucune statistique sur la situation des stocks disponibles malgré les recommandations et les engagements du ministre de l'Agriculture lors du dernier conseil d'administration de l'ONICL.

## MARCHE MONDIAL

Selon le CIC, les prévisions de production mondiale toutes céréales confondues (blé et céréales secondaires) en 2015-2016 atteignent deux milliards de tonnes, en retrait de 2% seulement sur le record absolu de l'an dernier.

Les stocks, tous grains confondus, atteignent 466 millions de tonnes, soit leur plus haut niveau depuis 1986/1987.

Le blé, le maïs et l'orge sont estimés à 321 millions de tonnes, en léger repli d'une année sur l'autre.

### Estimations mondiales toutes céréales

En millions de tonnes

	13/14	14/15	15/16	16/17 est.
<b>Production</b>	2010	2042	2006	1997
<b>Echanges</b>	310	322	321	314
<b>Consommation</b>	1936	2006	1988	1997
<b>Stocks report</b>	412	448	466	466
<b>Var.an/autre</b>	74	36	18	0
<b>Pr. export.</b>	120	144	155	154

Source : CIC

Les projections pour 2016/2017 annoncent une nouvelle campagne de disponibilités mondiales de céréales volumineuses. On prévoit un léger repli de la production, avec un redressement de la moisson de maïs qui est compensé par des replis du blé, de l'orge et du sorgho. Toutefois, des stocks d'ouverture volumineux permettront de conserver une offre globale à des niveaux records. Si la consommation est jugée rester ferme, les stocks de clôture pourraient égaler le pic de 29 ans observé en 2015/2016.

### BLE Estimations mondiales

En millions de tonnes

	13/14	14/15	15/16	16/17 est.
<b>Production</b>	717	729	734	713
<b>Echanges</b>	157	153	154	153
<b>Consommation</b>	699	716	720	716
<b>Stocks report</b>	188	201	214	211
<b>Var an/autre</b>	19	12	14	-33
<b>Pr.exportateurs</b>	54	63	70	67

Source : CIC

Un recul de la production de maïs est principalement à l'origine d'un repli de 36 millions de tonnes de la production mondiale toutes céréales confondues en 2015/2016, qui n'est que partiellement compensé par de grosses moissons de blé, d'orge et de sorgho. Du fait de l'affouragement moindre en maïs, le total de la consommation devrait s'orienter à la baisse, mais il restera tout de même le deuxième plus gros volume jamais enregistré. Une nouvelle augmentation des stocks de blé va contribuer à une accumulation des stocks de céréales qui sont jugés atteindre leur plus haut niveau en 29 ans. Les échanges mondiaux (juillet/juin) sont placés en très léger repli par rapport au record de l'an dernier.

**MAIS : estimations mondiales**  
**En millions de tonnes**

	13/14	14/15	15/16	16/17 est
Production	999	1016	972	993
Echanges	122	125	127	126
Consommation	950	992	973	991
Stocks report	182	206	206	208
Variations	49	24	0	2
Ppaux Export.	51	58	59	58

Source : CIC

Des projections préliminaires pour le total de l'offre et la demande de céréales en 2016/2017 suggèrent une nouvelle année de grosses disponibilités. Un léger repli de la production est envisagé, avec un redressement dans le cas du maïs absorbé par une baisse des moissons des autres cultures, y compris le blé. Toutefois, des stocks d'ouverture volumineux devraient pouvoir compenser entièrement ce repli et doper le total de l'offre à un niveau légèrement supérieur d'une année sur l'autre.

La consommation mondiale devrait rester ferme, mais du fait de l'ampleur des disponibilités, les stocks de clôture vont probablement rester à des niveaux élevés. On s'attend à un modeste repli des échanges. Cela reflète en partie un nouveau ralentissement probable de la demande d'orge et de sorgho en Chine, découlant des réformes politiques intérieures planifiées.



Pour traduire les récoltes exceptionnelles attendues chez les principaux producteurs, la production mondiale de soja en 2015/2016 est estimée à un record absolu de 323 millions de tonnes et, si le total de l'utilisation devrait augmenter davantage du fait d'une demande croissante des produits dérivés du soja, les stocks sont estimés à un niveau record.

Les projections initiales pour 2016/2017 suggèrent une production mondiale légèrement plus petite, mais tout de même nettement supérieure à la moyenne quinquennale précédente.

Après avoir atteint un pic probable durant la dernière campagne, les stocks pourraient se contracter en 2016/2017 du fait des replis chez les principaux exportateurs, même s'ils restent à des niveaux confortables. Les volumes négociés sont estimés à un nouveau pic du fait de la croissance attendue des besoins de la Chine. La production mondiale de colza/canola pourrait encore reculer en 2016/2017, alors que les inventaires devraient se contracter du fait des replis des stocks de report des exportateurs.

Avec une consommation plus ou moins stationnaire, les stocks mondiaux pourraient se replier légèrement, à 189 millions de tonnes, principalement du fait des réductions par rapport aux niveaux d'ouverture élevés observés dans l'UE et la Russie.

A 150 millions de tonnes les échanges mondiaux en 2015-2016 ne devraient guère changer d'une année sur l'autre.

Les perspectives pour le blé d'hiver 2015-2016 restent globalement favorables dans l'hémisphère nord. Les récoltes aux Etats-Unis et en Russie ont parfois souffert d'un temps excessivement froid, alors que les conditions ont été globalement favorables dans l'UE, en Inde et en Turquie.

La production mondiale est provisoirement estimée à 701 millions de tonnes, un repli de 2% sur le record 2014-2015, mais 2% de plus que la moyenne sur cinq ans.

## Soja : estimations mondiales

En millions de tonnes

	13/14	14/15	15/16	16/17 est.
<b>Production</b>	285	320	323	320
<b>Echanges</b>	114	127	129	133
<b>Consommation</b>	281	311	321	327
<b>Stocks report</b>	28	38	39	33
<b>Var an/autre</b>	3	10	2	-7
<b>Pr.exportateurs</b>	10	16	22	18

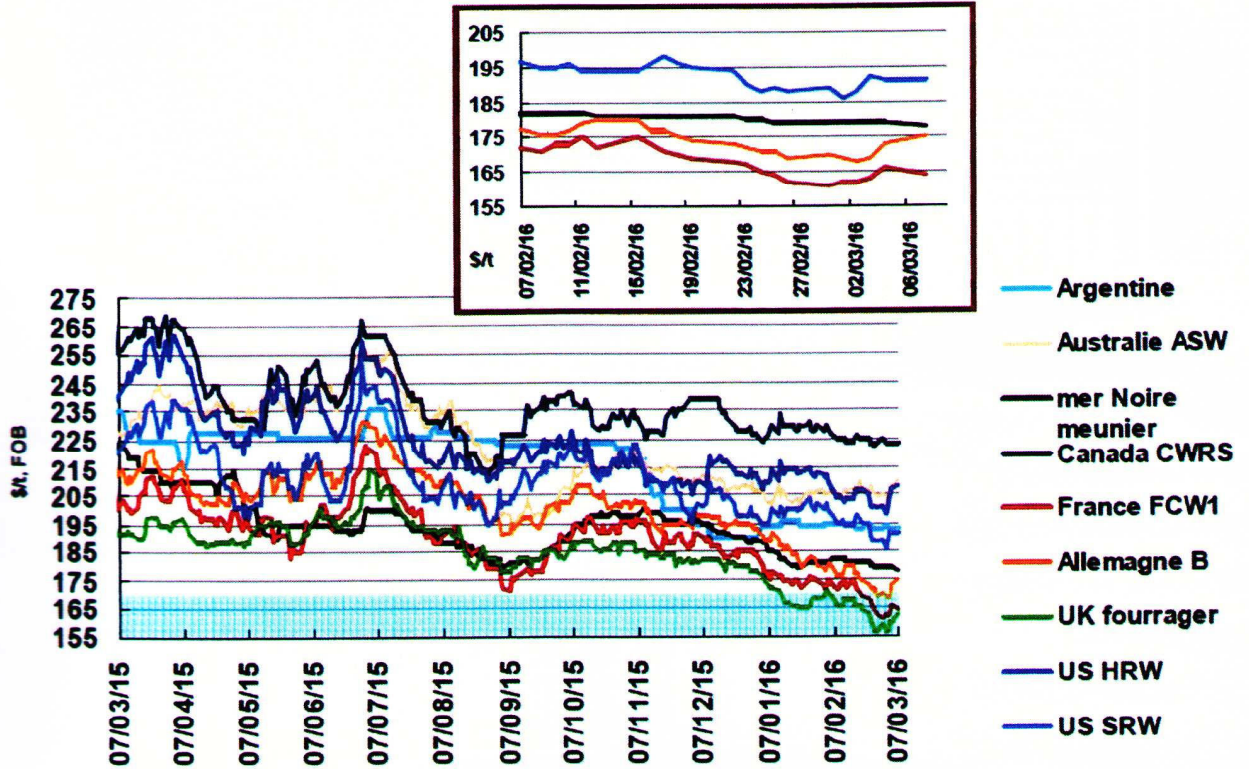
Source : CIC

La production mondiale de soja en 2014-2015 atteint un record de 312 millions de tonnes, en hausse de 10% par rapport à l'année précédente. Les inventaires de fin de campagne se hissent à un pic de 42 millions de tonnes, dont près de 25 millions chez les principaux exportateurs. En raison principalement d'une révision à la hausse pour la Chine, les échanges mondiaux atteignent 116 millions de tonnes, soit 5% de plus que l'an dernier.

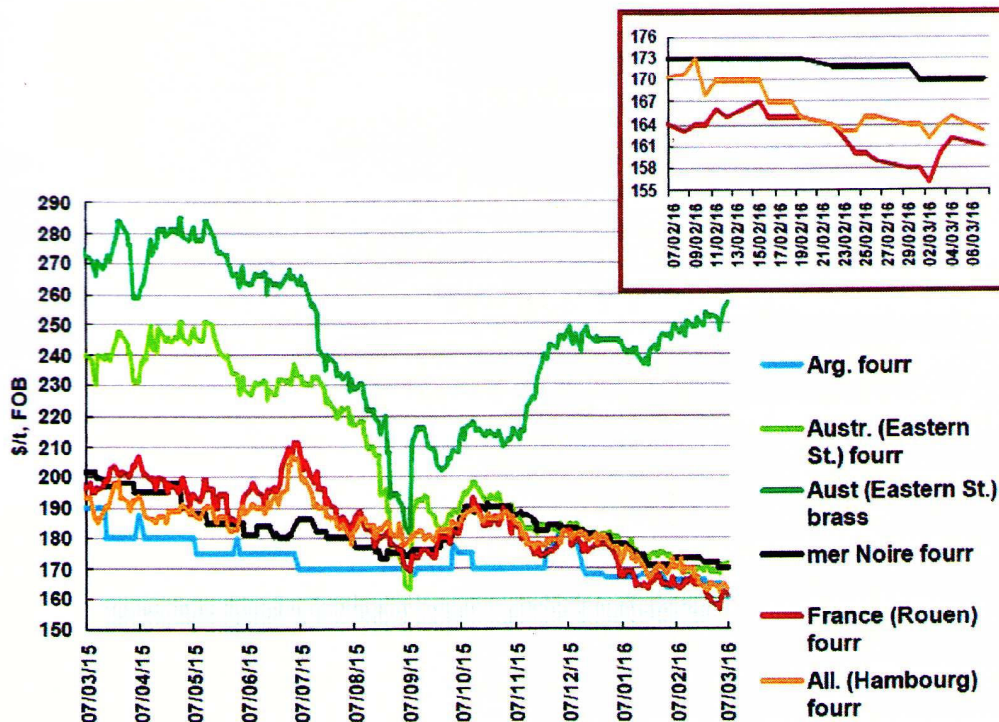
Concernant les prix, dans un contexte de production mondiale en hausse, on note un recul dans le cas du soja. La crainte de voir une baisse des exportations de la région Mer Noire a contribué à la fermeté temporaire du blé, mais les valeurs se sont repliées à nouveau car les disponibilités ailleurs sont jugées bonnes.

# PRIX DES CEREALES A L'EXPORTATION

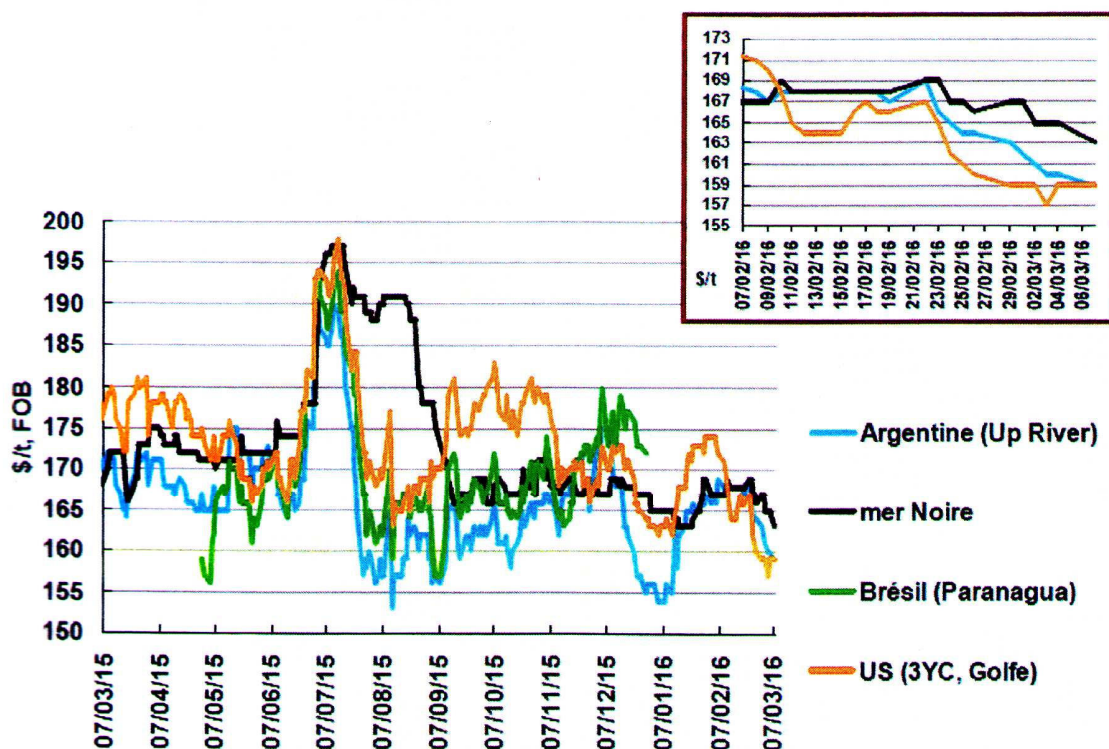
## Prix du blé tendre à l'exportation



## Prix de l'orge à l'exportation



## Prix du maïs à l'exportation



## Productions prévisionnelles

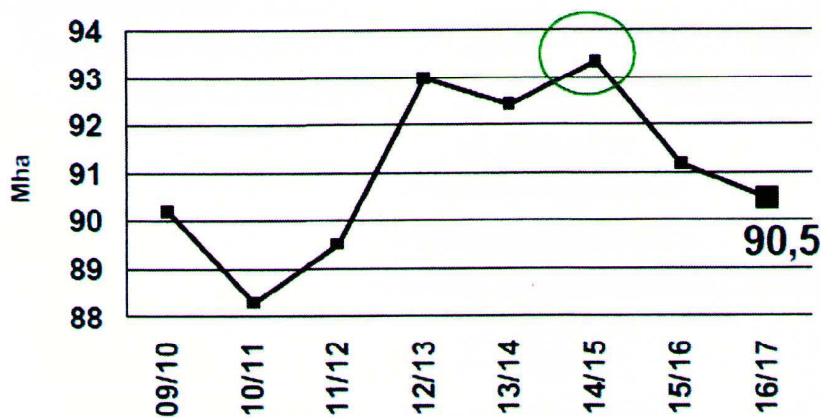
### Etats-Unis : prévisions 2016/17

#### SURFACES

- Total des ensemencements des trois principales productions (blé, maïs, soja) :  
étroitement corrélé aux prix N-1

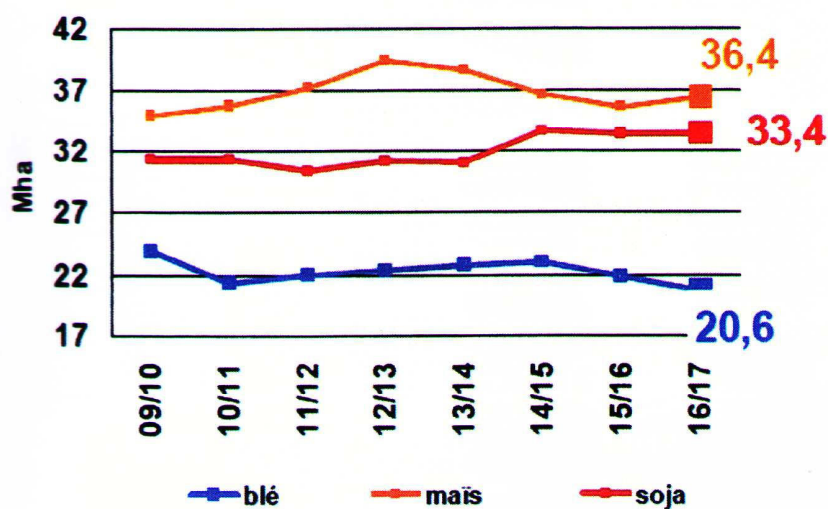
- Ampleur des disponibilités et hausse modérée de la demande ; maintien de la pression sur les prix en 2016

>>> baisse du total des ensemencements blé + maïs + soja pour récolte 2016/17



- 0,8 % / 2015

- 3 % / 2014

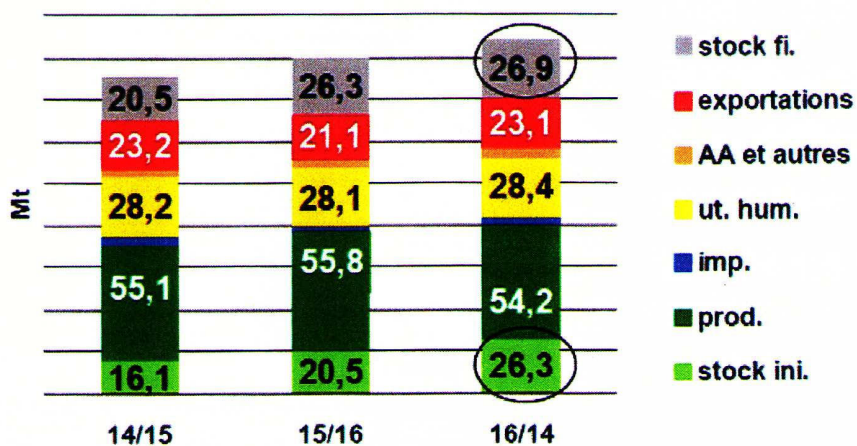


+ 2,3 %

- 0,2 %

- 5,6 %

### Etats-Unis : prévisions 2016/17 BILAN BLE



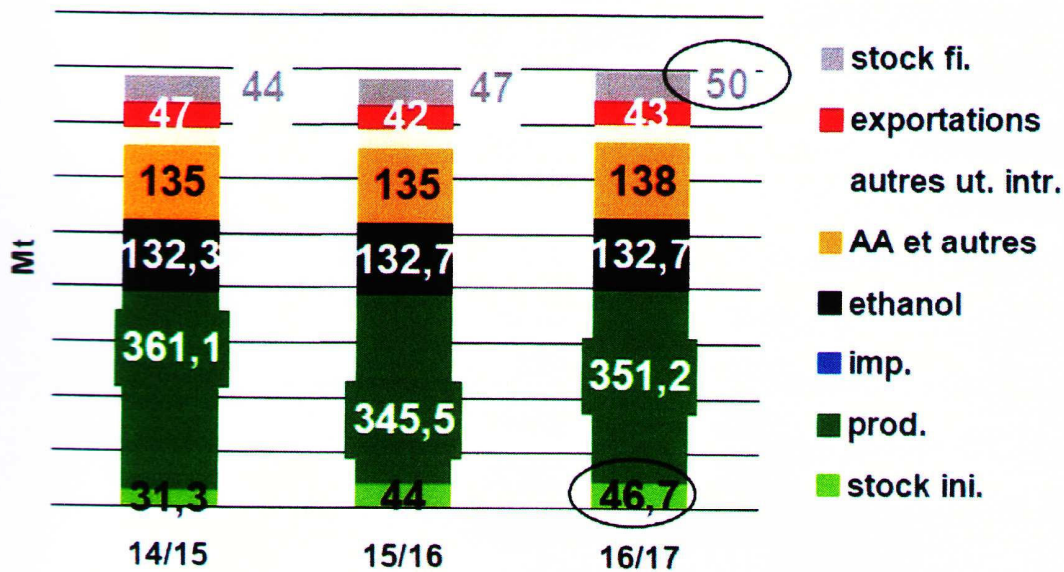
X + 10 % mais contexte de forte concurrence

Prod monde : en ↗ Can, Arg, très bonne récolte UE, ↘ Rus-Ukr

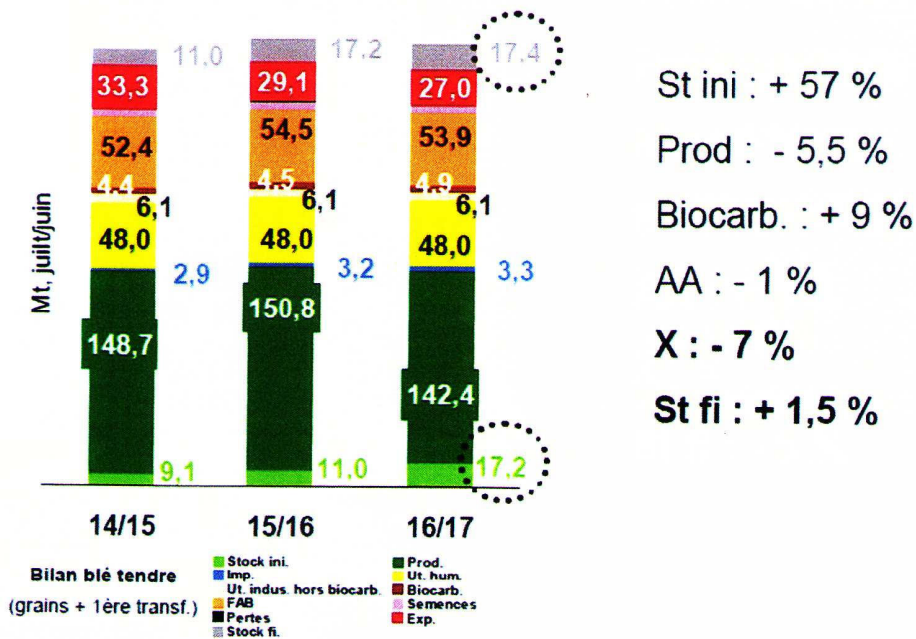
Echges monde : légèrement < 2015/16 (↘ Chine & Iran, ↗ Maroc)

St fi. US : au plus haut depuis 1987/88 – px moy au producteur : - 16 %

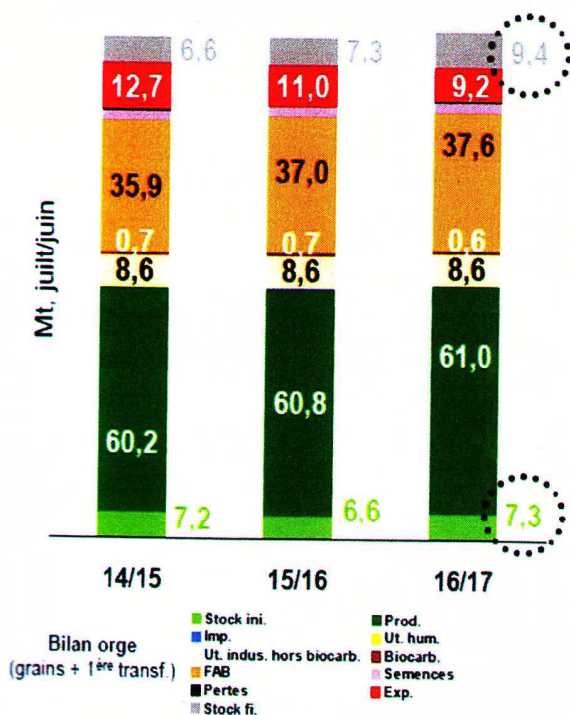
### Etats-Unis : prévisions 2016/17 BILAN MAIS



### UE : prévisions 2016/17 BLE TENDRE



### UE : prévisions 2016/17 ORGE



St ini : + 11 %

Prod : =

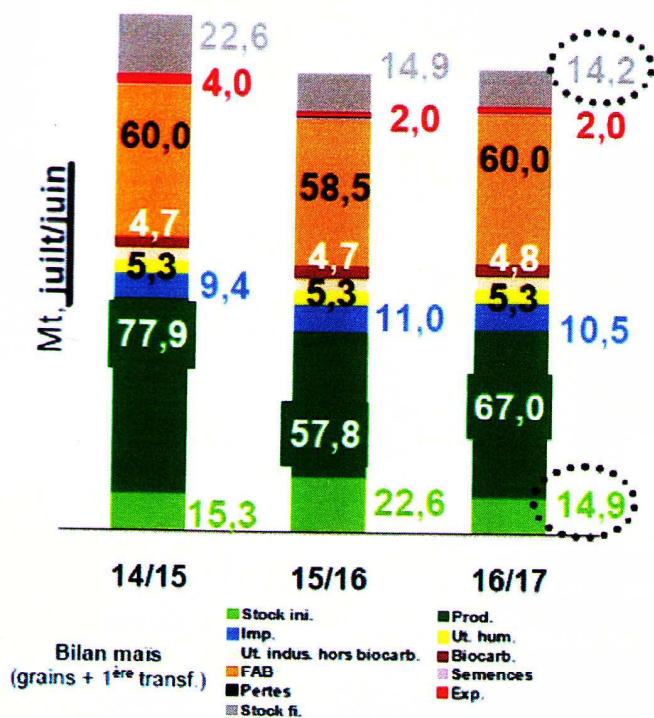
Biocarb. : - 14 %

AA : + 2 %

X : - 16 %

St fi : + 29 %

### UE : prévisions 2016/17 MAIS



St ini : - 34 %

Prod : + 16 %

M : - 5 %

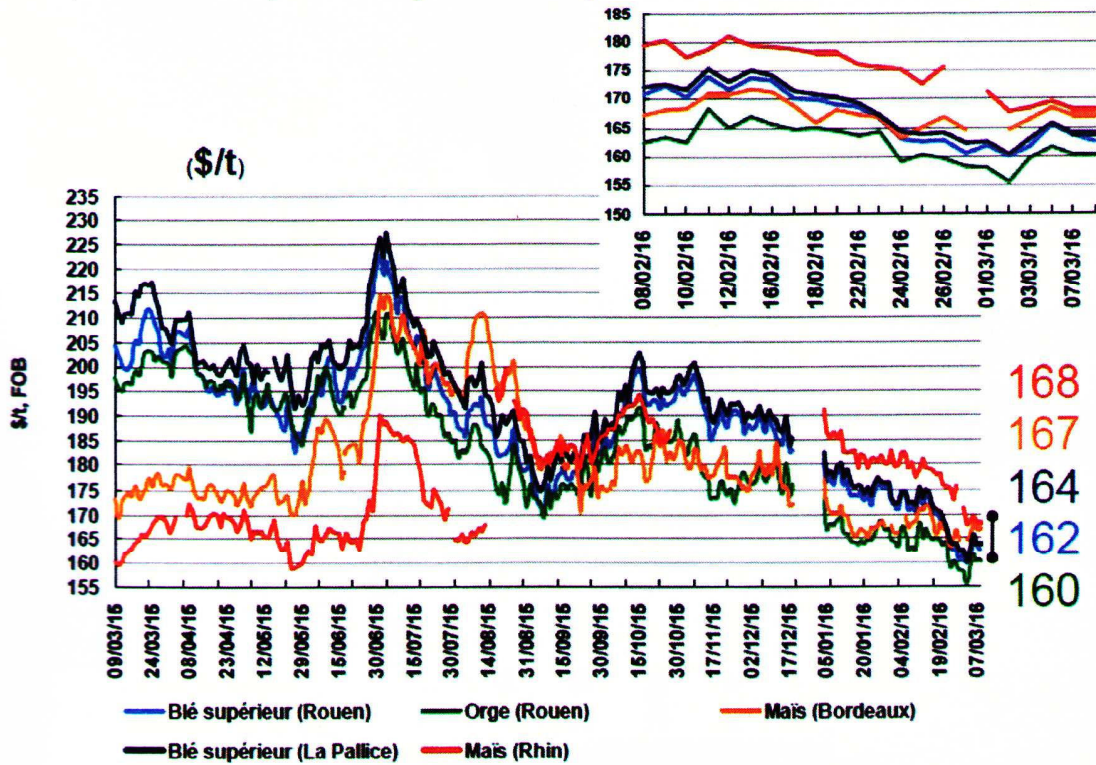
Biocarb. : + 2 %

AA : + 3 %

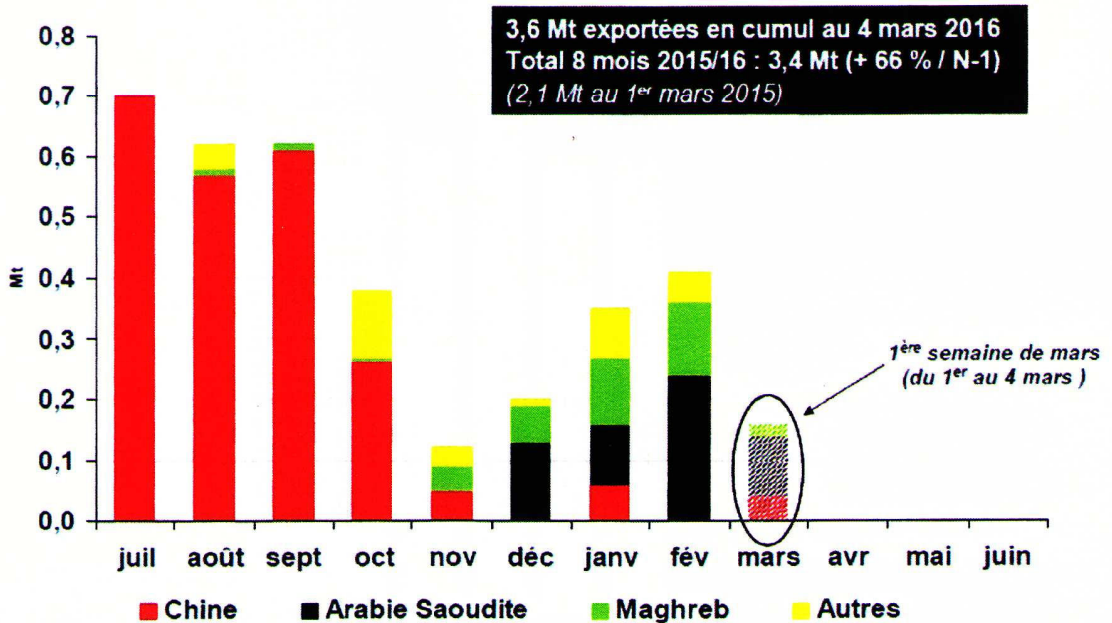
X : =

St fi : - 5 %

## Céréales françaises : prix à l'exportation

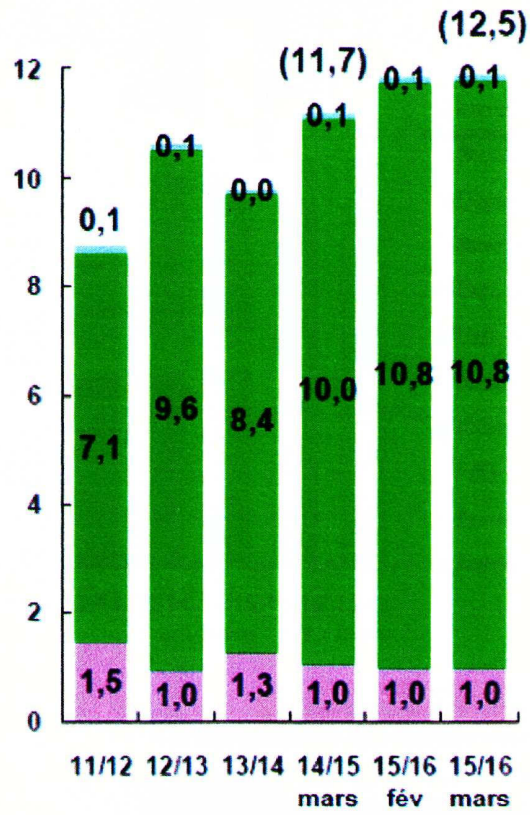


## France - Orges : Embarquements mensuels vers les pays tiers par destination en 2015/16





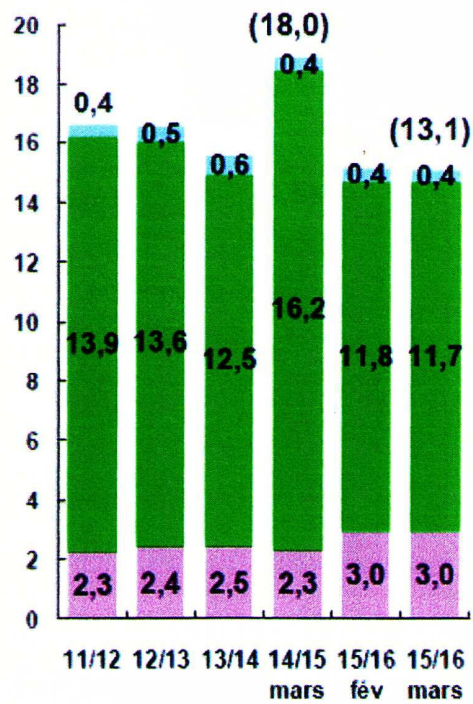
### France - bilan orges (Mt)

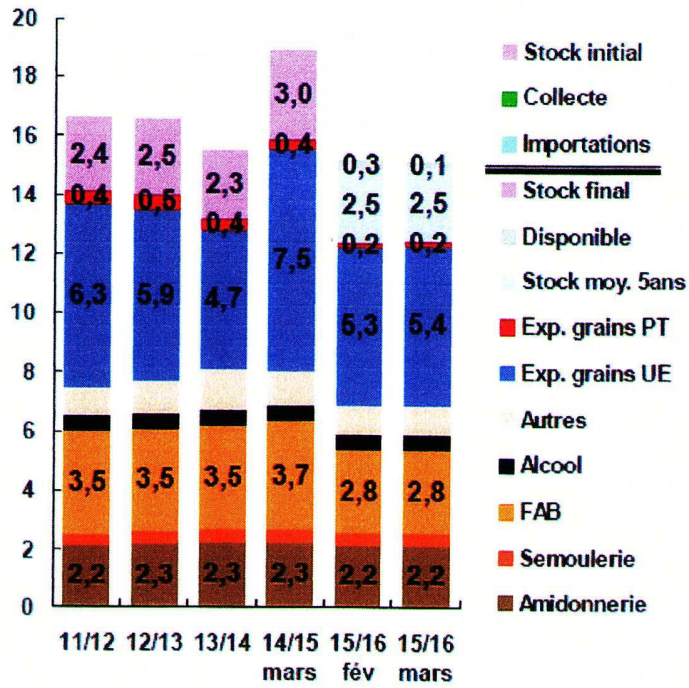


X pays tiers + 200 kt (Magh)

reb - Maroc, PMO,...)

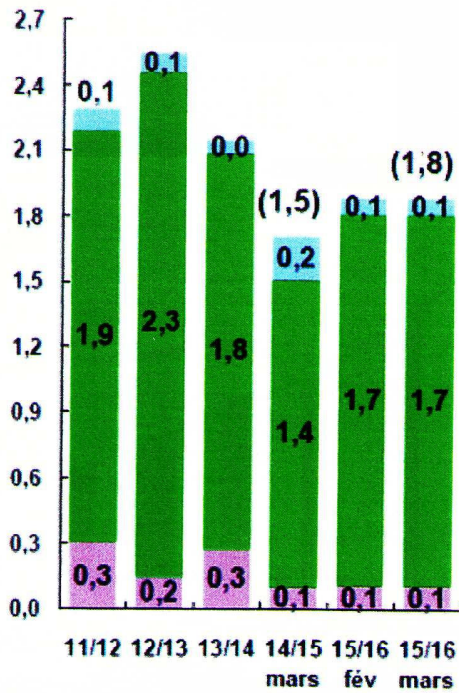
### France - bilan maïs (Mt)

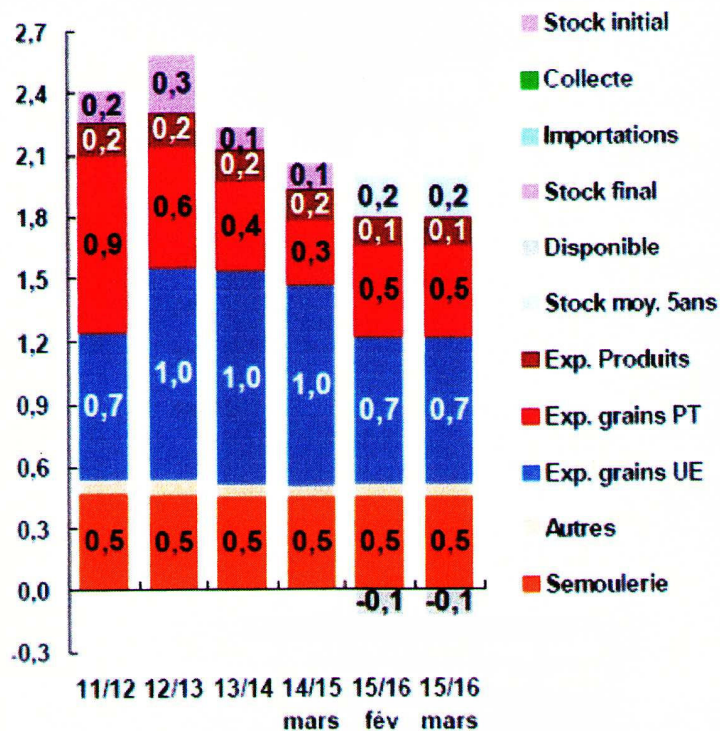




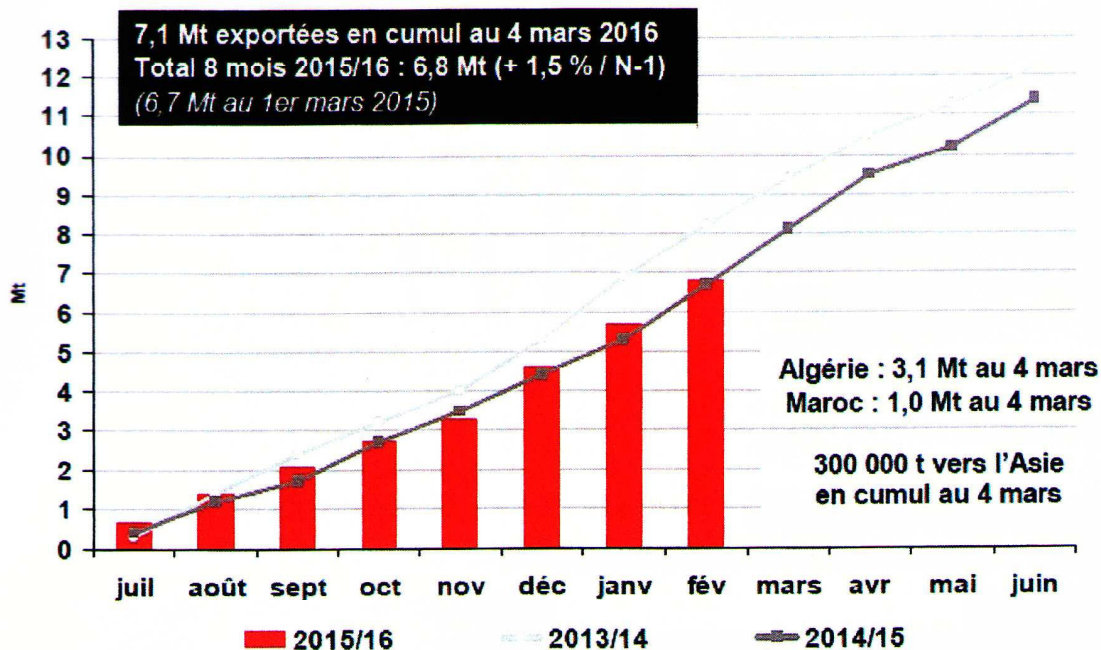
FAB total B, O, M = 8,9 Mt

### France - bilan blé dur (Mt)

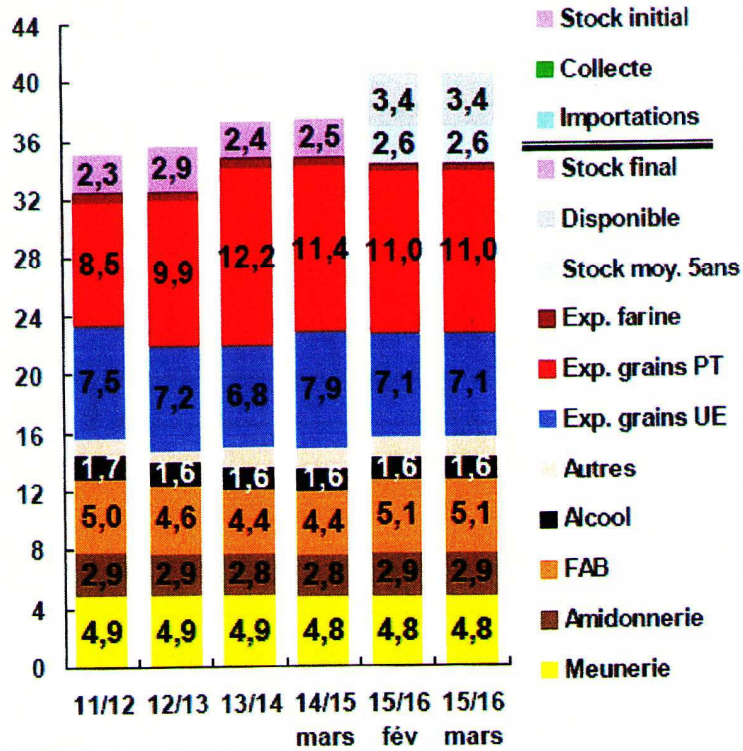
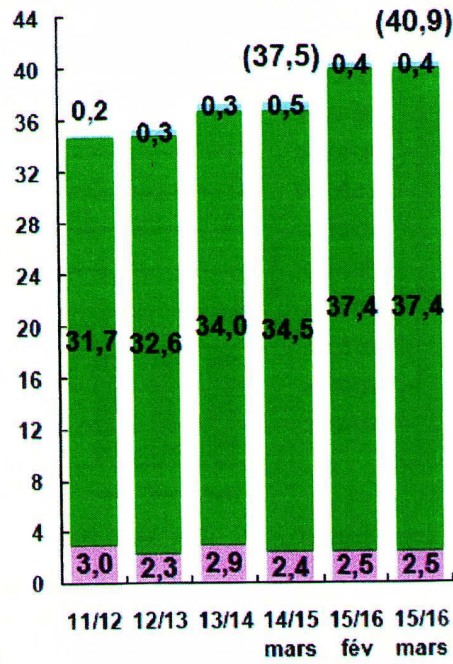




### France - Blé tendre : cumul des embarquements vers les pays tiers depuis les ports français

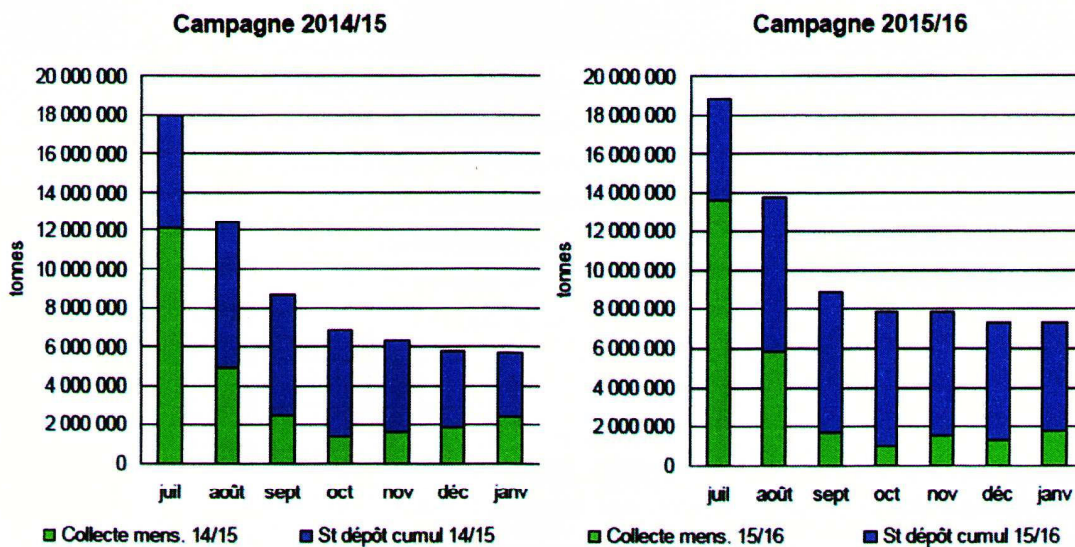


## France - bilan blé tendre (Mt)

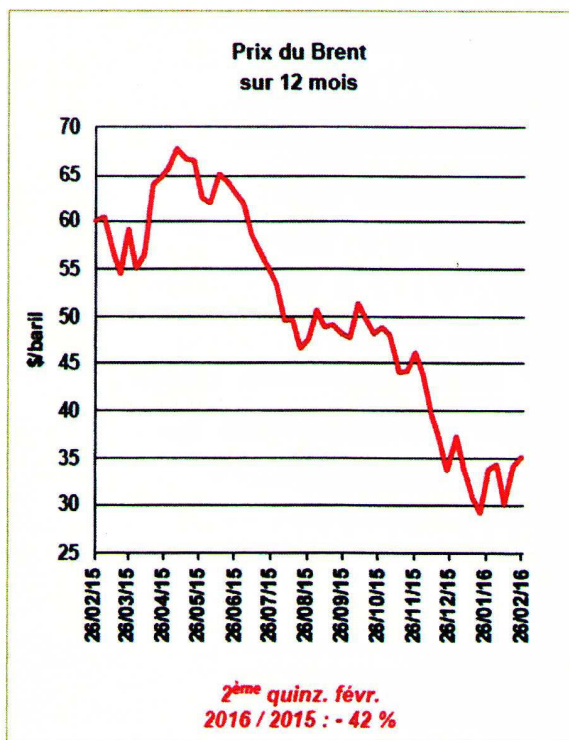


**FAB total B, O, M = 8,9 Mt**

## Blé tendre - volumes collectés et volumes en dépôt

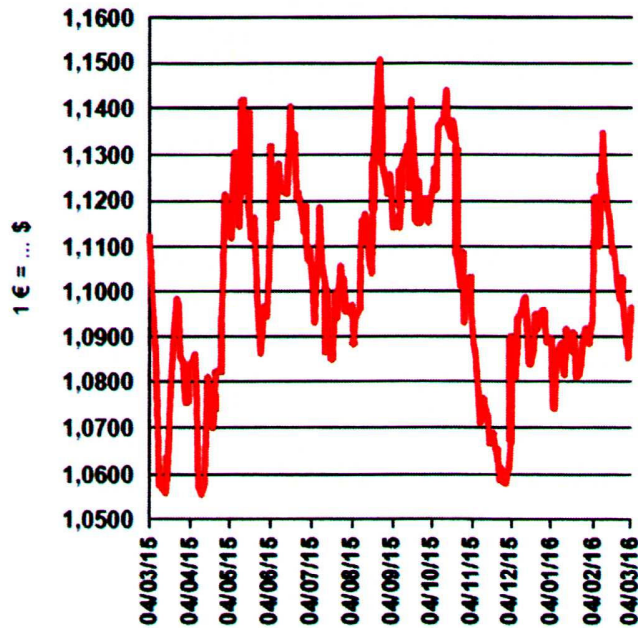


## Prix du pétrole



## TAUX DE CHANGE EURO/DOLLAR

**Taux de change €/ \$  
sur 12 mois**



**1<sup>ère</sup> sem. mars  
2016 / 2015 : - 2,4 %**

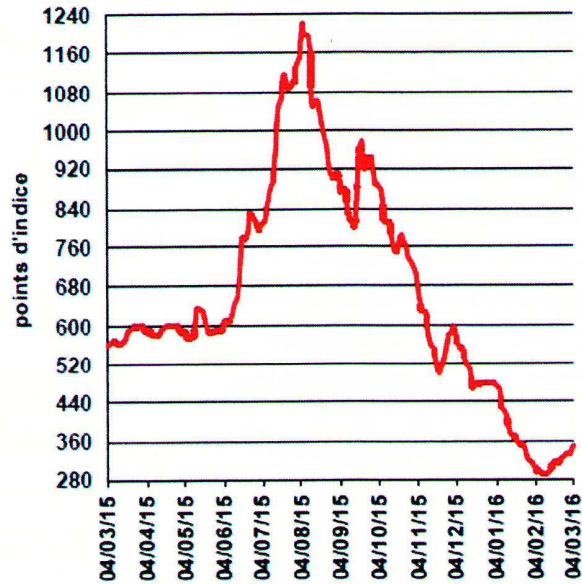


Perception de risques multiples pour  
l'UE – l'euro sous pression

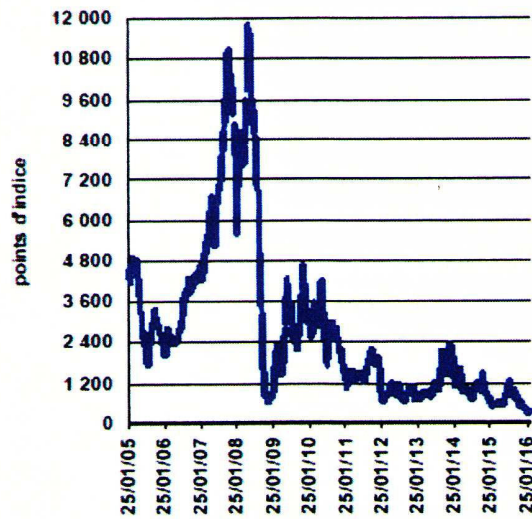
- Brexit (?)
- Crise migratoire & remise en cause de l'espace Schengen
- Croissance faible
- Politique monétaire (assouplissement monétaire ++ attendu ce 10 mars)

## TAUX DE FRET (BALTIC DRY INDEX)

Baltic Dry Index (BDI)  
sur 12 mois



*1<sup>ère</sup> sem. mars*  
**2016 / 2015 : - 39 %**



Flotte en excès  
Ralentissement demande chinoise en matières premières

## LES IMPORTATIONS

### Année agricole

Durant l'exercice écoulé (1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015) les importations marocaines des quatre principales céréales ont atteint 6.703.672 tonnes soit une augmentation de près de 9% par rapport à l'exercice précédent où elles ont atteint 6.003.196 tonnes..

Les importations de blé tendre atteignent 3.141.763 tonnes contre 2.999.850 la campagne précédente ; celles de blé dur 685.682 tonnes contre 734.028 ; celles du maïs 2.228.813 tonnes contre 1.914.531 et celles de l'orge 437.094 tonnes contre 354.787 tonnes.

### Année civile

En 2015, les importations totales du Maroc des quatre principales céréales ont atteint 5.667.911 tonnes réparties comme suit : blé tendre 2.470.618 tonnes (dont 123.857 en AT et 151.616 tonnes de blé fourrager) ; blé dur 743.669 tonnes ; maïs 2.073.422 (dont 9.655 tonnes en AT), orge 380.206 tonnes.

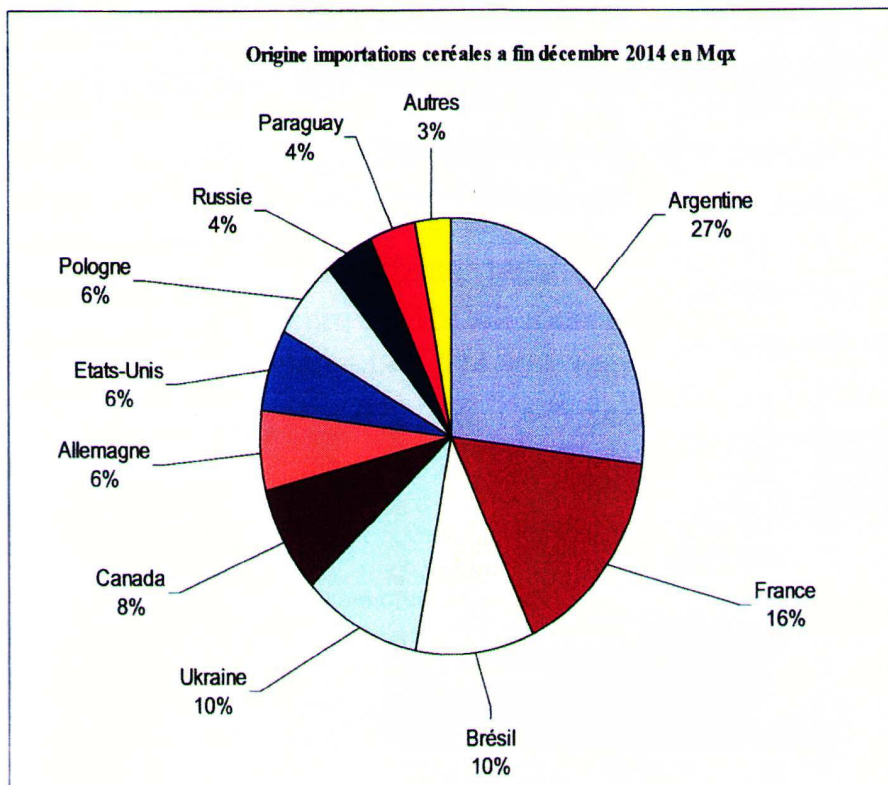
Pour rappel, durant l'année civile 2014, les importations totales des quatre céréales ont atteint 7.125.933 tonnes réparties comme suit : blé tendre 3.806.154 tonnes; blé dur 691.709 tonnes ; maïs 2.213.853 tonnes et orge 414.271 tonnes.

### Les importations nationales des dix dernières campagnes En millions de quintaux

année	Blé tendre	Blé dur	orge	maïs	total
05/06	18,5	6,8	6,4	14,9	46,6
06/07	11,2	7,2	3,8	15,4	37,6
07/08	36,8	7,1	3,9	19,1	66,6
08/09	32,6	5,0	3,4	17,7	58,7
09/10	17,6	5,4	2,4	16,9	42,4
10/11	32,2	7,9	2,2	17,9	60,2
11/12	27,3	11,1	6,1	17,6	62,1
12/13	32,5	7,6	1,2	17,3	58,7
13/14	29,9	7,3	3,6	19,2	60,0
14/15	27,2	7,9	3,8	17,8	61,3
<b>Moyenne</b>	<b>33,5</b>	<b>6,9</b>	<b>4,4</b>	<b>22,2</b>	<b>67,0</b>

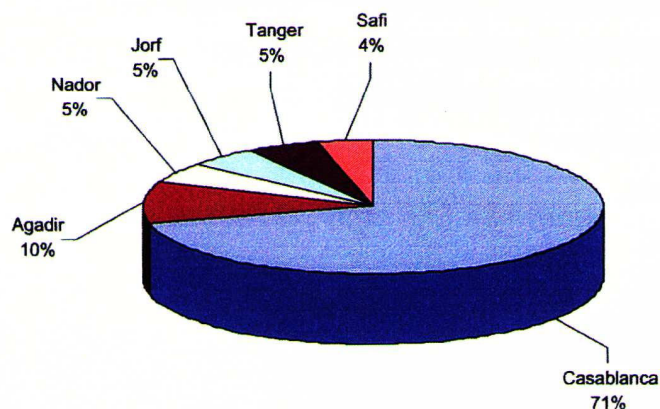
Source : ONICL





### Importations par ports

Le port de Casablanca a dominé le trafic céréalier durant l'exercice écoulé. Sa part dans les importations totales atteint 71 % (contre 84 % l'an dernier) suivi des ports d'Agadir avec 10 % (contre 7% l'an dernier), de Nador, Jorf et Tanger avec 5% chacun (contre 3 % l'an dernier) et de Safi avec 4 % (contre 3,8 % l'an dernier)



## Les importations réalisées par les membres de la FNCL

### Année agricole

La part des membres de la FNCL dans les importations globales enregistrées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le 30 juin 2015 atteint 5.451.020 tonnes (soit 94% du total importé) contre 5.141.107 tonnes la campagne précédente, répartis entre 2.944.313 tonnes de blé tendre (94%) contre 2.810.242 tonnes ; 510. 121 tonnes de blé dur (75%) contre 540.648 ; 374.328 tonnes d'orge (86%) contre 316.370 tonnes ; et 1.622.266 1.473.848 tonnes de maïs (73%) contre 1.473.848 tonnes.

**Importations totales et part membres FNCL  
du 01.07.14 au 30.06.15  
En tonne**

Céréale	TOTAL	Part FNCL	% FNCL
Blé tendre	3.141.763	2.944.313	94%
Blé dur	685.652	510.121	75%
Orge	437.094	374.328	86%
Maïs	2.228.813	1.622.266	73%
<b>Total</b>	<b>6.703.672</b>	<b>5.451.028</b>	<b>82%</b>

### Année civile

La part des membres de la FNCL dans les importations totales de l'année civile 2015 atteint 5.101.277 tonnes (soit 90%) réparties comme suit : blé tendre 2.272.118 tonnes (dont 25.851 en AT et 151.616 en blé fourrager) soit 92% ; blé dur 526.802 tonnes (71%), maïs 1.962.873 tonnes (95%) ; orge 333.484 tonnes (88%).

**Importations totales année 2015 et part membres FNCL**  
**En tonnes**

	<b>total</b>	<b>Part FNCL</b>	<b>% FNCL</b>
<b>Blé tendre</b>	2.470.618	2.272.118	92%
<b>Blé dur</b>	743.669	526.802	71%
<b>orge</b>	380.206	333.484	88%
<b>maïs</b>	2.073.422	1.962.873	95%
<b>total</b>	5.667.911	5.101.277	90%

**TRANSIT PORTUAIRE**

Le transit portuaire reste l'une des préoccupations majeures de notre Fédération. Pour l'améliorer, le fluidifier et réduire autant que possible les engorgements et les pertes financières qui en résultent, la FNCL agit sur plusieurs fronts et multiplie les réunions avec les responsables portuaires concernés, tant au niveau de l'ANP, du ministère de l'Équipement ou des terminaux céréaliers, que, plus en amont, au niveau du département de l'Agriculture.

En effet, outre le système en vigueur de protection de la production nationale de blé tendre, parmi les principales causes identifiées de cette situation figurent : la réforme portuaire en elle-même, L'accord des membres de la Fédération s'est fait sur le constat que la situation actuelle est structurelle car elle la conséquence directe de la réforme portuaire qui a amputé le port de plusieurs quais au profit notamment des conteneurs au moment où on assiste à une explosion du trafic vrac.

les défaillances de certaines administrations, la concentration des importations sur une courte période, l'augmentation continue des importations de produits destinés à l'alimentation animale, le manque de performance des terminaux, les difficultés soulevées par les cargaisons mixtes, le manque de moyens de transport routiers, la

gestion des navires appartenant à plusieurs importateurs et le non respect de la réglementation portuaires par certains importateurs.

### **Réunions avec l'ANP**

Avec l'ANP, plusieurs réunions ont été tenues à la demande de notre Fédération pour l'adoption de nouvelles règles de traitement des navires céréaliers. Parmi ces mesures on peut citer :

- Les cadences d'évacuation chez Marsa Maroc sont portées à 2500 Tonnes par jour.
- Lorsque la cargaison d'un navire appartient à plusieurs réceptionnaires, toute défaillance de l'un des réceptionnaires entraîne la défaillance du navire dans sa totalité.
- Tout navire ayant appareillé suite à une sanction perd sa priorité et se replace en dernier sur la file d'attente.
- Tout navire sanctionné pour manque de documents ne peut accoster de nouveau que s'il dispose de la totalité des documents nécessaires.
- Pour éviter tout retard dans le traitement des navires accostés, retard qui pénalise l'ensemble de la communauté portuaire, il est dorénavant exigé la présentation par l'agent consignataire lors de la conférence portuaire d'une attestation certifiant qu'il dispose d'au moins 50% des connaissements ou d'une LOI acceptée par l'armateur à hauteur d'au moins 50% de la cargaison.

### **Informations portuaires**

Pour améliorer l'information servie aux membres sur la situation quotidienne dans les différents ports du Royaume la FNCL a obtenu l'accord de la SOSIPO pour diffuser tous les matins une situation des silos portuaires de Casablanca, Jorf, Safi, Agadir et Nador.

De même, la société de surveillance SBCS a accepté d'envoyer quotidiennement les situations de tous ces ports en y ajoutant celle de Tanger.

## **Prélèvements en rade**

### **Rappel**

Après plusieurs années de tergiversations, l'ONSSA a donné il y a deux ans son accord pour que des prélèvements sur rade soient réalisés par des sociétés privées. Suite à cet accord, la FNCL a tenu des réunions avec la DCQ (direction du contrôle de la qualité) à l'issue desquelles cette dernière a donné son feu vert pour la mise en œuvre de la procédure de prélèvement des échantillons sur rade. Ensuite la Fédération a finalisé un accord avec la Société FIRTEP (première société privée ayant obtenu une autorisation à cet effet) précisant les modalités et les tarifs de son intervention.

Lors d'une réunion s'est tenue début avril à la direction générale de l'ANP pour étudier les modalités pratiques de la mise en œuvre des prélèvements d'échantillons en rade, et à laquelle toutes les parties concernées ont assisté, la FNCL a rappelé qu'il s'agit d'une revendication de ses membres datant de plus d'une quinzaine d'années et qu'elle avait mené toutes les démarches nécessaires pour initier cette procédure. C'est ainsi qu'elle a signé il y a déjà deux ans une convention avec la société FIRTEP, la seule agréée par l'ONSSA à l'époque. Mais il est apparu ensuite que cette société n'était pas encore prête, notamment par manque de moyens techniques, à démarrer son activité à Casablanca.

La DG de l'ANP s'est dite disposée à prendre toutes les mesures nécessaires pour que cette procédure soit mise en œuvre le plus rapidement possible. Dans ce but, elle a convoqué une réunion pour le lendemain à la direction régionale de l'ANP pour aplanir toutes les difficultés qui en entravent le démarrage.

Cette réunion qui a regroupé de nouveau toutes les composantes portuaires concernées, dont la société FIRTEP et la société IAA consulting également agréée par l'ONSSA (mais qui n'est pas encore prête techniquement).

La Société FIRTEP, qui effectue déjà des prélèvements sur rade à Tanger-Med, s'est dite disposée à démarrer immédiatement son

activité si l'ANP l'y autorise. Cependant après accord de l'ANP, il est apparu que pour accéder à la rade, la société devait obtenir d'abord l'accord de la police des frontières maritimes, de la gendarmerie et des services du ministère de la santé. La société a entamé les démarches nécessaires auprès de ces organismes.

A l'issue d'une nouvelle réunion entre la FNCL et l'ANP, il a été décidé :

1. La procédure sera testée pendant une période d'un mois. Pendant cette période la **procédure reste facultative**.
2. La FNCL s'est engagée à soumettre un projet de mise en œuvre de cette procédure permettant de préserver les intérêts de toutes les parties concernées, (dans le cadre de l'intérêt général) et de définir les responsabilités de chacune.

Après avoir consulté ses membres, la Fédération s'est de nouveau réunie avec l'ANP pour étudier les modalités pratiques provisoires de mise en œuvre de la procédure de prélèvements d'échantillons sur rade. La discussion a dégagé les points suivants :

1. La procédure sera mise à l'essai pendant un mois.
2. La FNCL demande qu'elle ne soit appliquée que pendant les périodes de congestion. L'ANP n'est pas d'accord. Ce point n'a pas encore été tranché.
3. La responsabilité de l'importateur dans son déclenchement se limite à en faire la commande (avec copie pour information et suivi à la capitainerie). La commande doit se faire dès que possible et dans un délai suffisant avant l'accostage. Si pour des raisons liées aux autres parties concernées le prélèvement ne se fait pas le navire accostera à son tour.
4. Elle est obligatoire à compter de mardi prochain 3 mai 2016 pour les aliments de bétail et les cargaisons mixtes.
5. Elle est obligatoire pour le blé (tendre et dur) durant les week-ends. Pour les autres jours, elle n'est obligatoire qu'à condition que l'ONSSA donne son accord pour autoriser le travail du navire sans attendre la visite, ce que l'ONSSA a refusé.

6. La procédure ne pourra pas être appliquée dans les cas suivants : problèmes météorologiques, cas de cargaisons scellées, cas de fumigation récente.

### **Réunions avec le Ministre de l'Équipement**

Plusieurs chantiers sont ouverts par le ministère de l'Équipement : problématique des surestaries, observatoire de la compétitivité des ports marocains, évaluation de la réforme portuaire, relance du pavillon marocain et dernièrement positionnement de l'ANP. La FNCL est totalement impliquée dans tous ces chantiers.

#### **Surestaries**

Le ministre de l'Équipement a consacré plusieurs réunions à Rabat à la problématique des surestaries. Ont assisté à ces réunions tous les représentants de la communauté portuaires ainsi que les administrations concernées : douane, office des changes, commerce et industrie.

Lors de toutes ces rencontres, la FNCL a rappelé son point de vue en soulignant que la problématique était d'ordre structurel et que pour la résoudre il fallait agir sur deux niveaux :

1. Celui du département de l'Agriculture à travers une révision des circuits de commercialisation et du système de protection de la production nationale de blé tendre.
2. Celui de l'ANP en procédant à une évaluation de la réforme portuaire.
- 3.

#### **Observatoire de la compétitivité des ports**

L'Observatoire de la Compétitivité des Ports Marocains (OCPM) se positionne en tant que facilitateur et catalyseur de la compétitivité des ports marocains et une source d'amélioration durable de la performance portuaire.

En ce qui concerne la mission de l'observatoire, elle s'articule selon les préconisations du cabinet autour de la collecte, la mise en forme, l'analyse, l'interprétation et la diffusion des données et des informations relatives aux ports et à leur environnement pour aider à la prise de décision en matière de compétitivité des ports marocains.

Dans le cadre de la poursuite des travaux de l'étude pour la conception, la réalisation et la mise en place de cet observatoire, plusieurs réunions du comité de pilotage de cette étude (dont la FNCL est membre) ont été tenues au port de Casablanca et au ministère de l'Équipement avec la présence effective du ministre.

Rappelons que la réalisation de cette étude est structurée autour de quatre phases essentielles :

- Finalisation du concept de l'observatoire (réalisée)
- Conception et formalisation détaillée de l'observatoire (réalisées)
- Mise en place de l'observatoire au niveau de quelques sites portuaires pilotes ;
- Organisation d'un séminaire pour la présentation de l'observatoire.

### **Evaluation de la réforme portuaire**

L'Agence Nationale des Ports a lancé une étude portant sur l'évaluation des retombées et impacts de la réforme portuaire introduite en 2006 par la loi 15/02. Lors de la réunion de lancement de cette étude, il a été convenu que cette évaluation devra se dérouler dans la concertation totale avec tous les intervenants dans le secteur portuaire en vue d'identifier les perceptions des usagers portuaires à l'égard de cette réforme, opérer les réajustements nécessaires et entreprendre les actions en phase de chantiers.

Dans le cadre de la poursuite des travaux de cette étude, une réunion du comité de pilotage s'est tenue au mois de février dernier sous la présidence du ministre de l'Équipement pour entériner les premiers résultats de l'étude et pour valider les grandes orientations pour la réalisation des étapes suivantes.



En synthèse, l'étude constate que la réforme a permis de mettre en place les bases et les fondements pour le développement portuaire national des prochaines décennies. L'implémentation de la réforme a permis d'engager le secteur portuaire dans une nouvelle dynamique avec l'amélioration des infrastructures portuaires, de la qualité de service, de la compétitivité de la manutention et des conditions de sécurité et de sûreté.

L'étude préconise cependant :

- Un renforcement de la mobilisation et de la coordination des différents acteurs de la communauté portuaire
- La régulation des systèmes d'approvisionnement en produits stratégiques, céréales et hydrocarbures ;
- Une régulation de la tarification des concessionnaires permettant de transformer les gains de productivité en gains économiques au profit de l'utilisateur portuaire.
- Une régulation de la tarification des concessionnaires permettant de transformer les gains de productivité en gains économiques au profit de l'utilisateur portuaire.

### **Relance du pavillon marocain**

Le ministère de l'Équipement a lancé une étude sur la stratégie du secteur du transport maritime marocain et le développement du pavillon national au Maroc. Cette étude en est à sa troisième mission intitulée : « options stratégiques et plan d'action » qui a fait l'objet d'un séminaire national à Rabat.

Les objectifs de cette stratégie sont :

- Assurer une connectivité maritime performante ;
- Améliorer la maîtrise des flux de transport ;
- Développer et consolider le secteur maritime national ;
- Promouvoir l'emploi et la savoir-faire dans le secteur.

### **Positionnement de l'ANP**

Dans le cadre de la stratégie portuaire initiée par le ministère de l'Équipement, qui implique une redéfinition du rôle et du positionnement des différents ports du Royaume, l'ANP a commandité une étude pour évaluer son fonctionnement et redéfinir ses objectifs, notamment sur la base des attentes des différentes composantes de la communauté portuaire.

Le Bureau d'études a ainsi été reçu à la FNCL qui lui a fait part de son point de vue sur la situation depuis la réforme portuaire, sur ses relations avec les représentants de l'ANP au niveau régional et au niveau de la direction générale ainsi que sur ses propositions.

## **DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

### **Harmonisation du taux de TVA sur certains produits**

Depuis plusieurs années notre Fédération réclame une harmonisation des taux de TVA appliqués aux orges et au maïs importés. Trois taux différents sont appliqués à ces produits : 0% lorsqu'ils sont destinés à l'alimentation humaine ; 10% lorsqu'ils sont destinés à la fabrication de l'alimentation animale ; 20% dans tous les autres cas.

Outre qu'elle peut être source de pratiques anticoncurrentielles, cette réglementation vise donc l'utilisation et non pas le destinataire du produit importé. De ce fait, l'importateur étant dans l'impossibilité de s'assurer de l'utilisation finale réelle de la marchandise, se trouve exposé en permanence à un risque fiscal supplémentaire injustifié.

Suite à une réunion tenue avec notre Fédération en présence de la CGEM, le Directeur général des Impôts a été convaincu de la justesse de notre revendication et c'est ainsi que la loi de finances 2016 a adopté l'harmonisation de la TVA à l'importation du maïs et de l'orge au taux unique de 10% quelle que soit la destination finale de ces produits.

## FIAC

Au mois de mars dernier, le ministère de l'Agriculture a organisé une réunion à Rabat pour faire le point sur l'état d'avancement des interprofessions et leur mise en conformité en vue de leur reconnaissance officielle.

Bien qu'elle soit très active, la FIAC a pris beaucoup de retard dans la constitution de son dossier, le principal frein étant celui de l'inorganisation des producteurs.

Lors de la dernière réunion, tenue début avril, cette situation a été débattue et clarifiée. Ainsi il reste à mettre en conformité ses statuts, à produire le PV des dernières AG, le bilan fiscal (avec un identifiant fiscal), la situation bancaire, la situation vis-à-vis de la CNSS, la récupération de toutes les cotisations non payées...

Il importe aussi d'organiser l'amont, la seule association actuelle n'étant plus active depuis plus de dix ans ; de clarifier la présence représentation des semenciers. IL est également nécessaire que toutes composantes de la FIAC se mettent en conformité avec la réglementation sur les interprofessions. Voici pour information le dossier nécessaire pour obtenir la reconnaissance :

1	Une demande de reconnaissance
2	Une note précisant la filière intéressant l'interprofession et ses domaines d'intervention.
3	Une copie des documents justifiant le niveau de représentativité des OPA de la filière.
<b>Documents à produire par chaque OP membre de l'interprofession</b>	
4	Une copie du statut, du règlement intérieur, si nécessaire, ou de tout autre document justifiant la création de l'organisation concernée.
5	Une copie des rapports administratifs et financiers de chaque OP pour l'année précédant la date de la demande.
6	Une Copie des PV de la constitution de l'OP membre et de sa dernière AG.
<b>Documents à produire pour l'interprofession</b>	
7	Une copie du statut et du règlement intérieur de l'interprofession.
9	Une Copie du dernier rapport moral et financier de l'interprofession.
8	Une Copie du PV de l'AG constitutive de l'interprofession et de sa dernière AG.
10	Une Copie du dernier rapport du commissaire aux comptes de l'interprofession dûment certifié.

Ce dossier est à déposer auprès de la DDFR (Secrétariat du Comité Consultatif)

## Représentativité

La justification de la représentativité constitue la phase la plus difficile.

Les recommandations ont relevé 4 sources de justification :

- La base de données des unités agro-industriels;
- Les agréments et les autorisations de l'ONSSA;
- Les autorisations et les certificats de l'EACCE;
- L'implication des Directions Régionales dans la validation des listes des adhérents aux OPA.

## DIRECTION GENERALE DES DOUANES

### TPI SUR LE BLE

Le litige opposant des membres de la Fédération à la direction générale des douanes a été de nouveau soulevé lorsque les services extérieurs des douanes ont bloqué certains navires pour cause de non paiement des intérêts de retard sur les arriérés de taxe parafiscale à l'importation pour la période 2019-2012.

Or, comme la FNCL l'a rappelé dans plusieurs courriers à la direction générale des douanes, cette dernière, par décision du 1<sup>er</sup> avril 2013, avait accordé aux importateurs concernés des facilités de paiement pour acquitter sans pénalités ni intérêts la taxe parafiscale au titre des années 2009 à 2012, ce qu'ils ont tous fait.

Dans une correspondance adressée à la DG des douanes, avec copie aux administrations concernées, la FNCL a rappelé que les membres de notre Fédération subissent, depuis 2012, un blocage systématique de leurs cargaisons sans aucune notification préalable. A l'occasion de chaque blocage décidé, la Fédération s'est trouvée dans l'obligation de recourir aux responsables centraux pour débloquer les navires tels qu'en témoignent les courriels échangés à ce sujet.

Il est évident que cette situation cause aux importateurs de céréales concernés des préjudices financiers conséquents dans la mesure où elle chamboule toute leur logistique commerciale et financière (surestaries, pénalités, recouvrement) ainsi que le calendrier stratégique de régulation des approvisionnements et des stocks de sécurité.

C'est la raison pour laquelle la Fédération demande que soit mis fin à cette situation compte tenu :

1 – Que les importateurs du blé ont payé totalement et chacun en ce qui le concerne, les montants de la taxe parafiscale rétablie et exigée par votre l'administration des douanes et ce conformément aux

termes de l'accord du 22 février 2013 qui a aboutit à la décision du 1<sup>er</sup> avril 2013 ;

2 – Que les importateurs ont payé malgré eux cette taxe parafiscale rétablie afin d'éviter les blocages de leurs navires mais en saisissant toutefois, le tribunal administratif pour l'obtention de l'annulation de cette taxe ;

3 – Que le tribunal administratif de première instance a effectivement annulé l'application de cette taxe rétablie au blé exonéré importé, jugement confirmé par la cour d'appel de Rabat ;

4 – Que par le blocage des navires important les céréales, les services douaniers mettent en péril toute la stratégie anti sécheresse, initiée et lancée par Sa Majesté en personne.

Suite à ce courrier, et à diverses interventions, la Direction Générale des douanes a programmé une réunion avec notre fédération, mais celle-ci a été reportée à une date ultérieure à la dernière minute.

<b>OFFICE DES CHANGES</b>
<b>Réglementation des couvertures de change et des prix des matières premières</b>

Une couverture efficiente et rationnelle des risques est devenue stratégique pour des secteurs tels que celui des céréales dans un contexte de marchés multipliant des chocs de prix. Pour les opérateurs souhaitant s'ouvrir à l'export, ces outils sont incontournables face à des concurrents évoluant dans des marchés financiers matures.

La FNCL a alerté en 2012 et 2014 l'Office des Changes sur le caractère flou et incomplet du cadre réglementaire régissant la gestion des risques de change et des prix des matières premières et a fait des propositions d'amélioration de ce cadre. Elle a organisé à plusieurs reprises des séminaires sur la gestion de ces risques et y avait convié des membres du de cet office en vue de leur permettre

en même temps qu'à ses membres d'être au niveau des meilleurs standards internationaux.

La Fédération a été de nouveau contrainte de saisir la direction générale de l'Office sur le fait que le caractère risqué de la réglementation en place et la multiplication d'amendes infligées par ses services affaiblissent les opérateurs économiques de notre secteur et les empêchent de jouer pleinement leur rôle, notamment en matière d'approvisionnement continu et fluide du pays.

Pour sensibiliser la direction générale de l'Office sur le caractère urgent d'une refonte de cette réglementation et ces pratiques, la Fédération relevé les constats suivants :

- Plusieurs opérateurs ont été lourdement sanctionnés, alors même que ces opérateurs ont démontré durant les réunions leur respect de l'esprit et du fondement de la réglementation, à savoir la non spéculation, l'adossement à des opérations commerciales physiques et la justification du moindre flux de devises.
- L'incapacité de couvrir sereinement les risques, dans un marché fortement volatil, a amené les opérateurs à réduire leurs flux d'importations de blé tendre créant une situation de risque en matière d'approvisionnement.
- La preuve que les textes réglementaires sont peu clairs est que les banques marocaines proposant à la clientèle des produits contre le risque de change et fluctuation des cours des matières premières ont des interprétations divergentes des circulaires et donc des pratiques différentes. D'autres banques marocaines ont préféré ne pas s'impliquer dans ce segment de marché compte tenu d'une réglementation floue et inappropriée.
- Cette situation apporte un doute dans l'esprit des opérateurs et des investisseurs internationaux dont l'un des principaux vient de cesser son activité au Maroc. Les opérateurs sont tétanisés et ne savent plus ce qu'ils doivent faire pour exercer leur métier d'une manière sereine : ne pas se couvrir et prendre le risque d'essuyer de lourdes pertes ou bien se couvrir et prendre le risque de se voir infliger de lourdes amendes par l'Office des Changes sans savoir d'ailleurs comment ces amendes sont calculées ni sur quelle base elles sont établies.

- Trop de sociétés marocaines ont récemment payé de lourds tributs à la non-couverture des risques de change et des prix des matières premières que ce soit face à l'envolée du Dollar ou la forte chute des prix de certaines matières premières. Ce constat est peu compréhensible alors que les produits de couverture existent et que les cadres marocains les maîtrisent parfaitement ce qui aurait permis à ces mêmes opérateurs de sauvegarder leurs marges industrielles et commerciales.

Dès 2012, notre Fédération avait sensibilisé l'Office sur un ensemble d'éclaircissements que la circulaire devrait intégrer dans le but de gagner en précision et en efficacité.

Sur invitation de l'Office, Un groupe de travail au sein de la FNCL s'était penché sur un diagnostic des besoins et pratiques des opérateurs en matière de couverture des risques. Ces travaux avaient abouti, comme convenu, à une proposition d'un ajustement du cadre réglementaire en place, dans l'esprit et les règles de l'art du contrôle des changes. Au mois de juin 2014, à l'occasion du séminaire d'information organisé conjointement avec la CGEM, la Fédération avait de nouveau sensibilisé l'office sur ce problème et avait avancé de nouvelles propositions d'amélioration de la réglementation en vigueur.

Malheureusement aucune suite n'a été donnée aux requêtes de la Fédération et à chaque rencontre avec l'Office, il est annoncé aux opérateurs qu'une nouvelle circulaire plus complète, plus adaptée et donc exposant moins les entreprises au risque de mauvaise lecture est en cours d'élaboration sans que l'on sache ce qu'elle contient, ni si elle répond aux besoins des opérateurs.

Pendant ce temps, plusieurs missions d'inspection ont été menées auprès d'opérateurs du secteur et ont donné lieu à de réelles incompréhensions, les services de l'Office sanctionnant des pratiques relevant des fondamentaux même du métier d'importateur de céréales. Sur le volet des couvertures, la quasi-totalité des solutions de couverture, proposées par des banques marocaines, sont passées dans la trappe de l'interdit et sanctionnées. Ces mêmes services se sont montrés très peu disposés à analyser l'argumentation des opérateurs se bornant à une application très restrictive du cadre réglementaire.



Pourtant toutes les opérations de couverture ont été réalisées par les opérateurs avec le concours des banques marocaines qui sont délégataires de l'Office, donc sensées connaître la réglementation et assumer la responsabilité de son application.

Tenant compte de l'ensemble de ces éléments cités, la FNCL a demandé une mise à niveau du cadre réglementaire gérant la gestion du risque de change et de fluctuation des cours des matières premières en s'alignant sur les meilleurs standards internationaux et une révision de l'ensemble des points reprochés aux opérateurs dans le cadre d'une commission épaulée par des experts nationaux et ou internationaux choisis par l'Office dans le but d'éclairer celui-ci sur les pratiques internationales en la matière.

C'est à la suite de ces nombreuses correspondances que s'est tenue dernièrement une réunion entre la FNCL ( représentée par le Président, le directeur et Mr Boularbah du Cabinet Harris en tant qu'expert conseiller de la Fédération) et les responsables de l'Office.

Lors de cette rencontre, Mr H.Boularbah a fait un exposé documenté en quatre volets sur :

1. Spécificités des importations des céréales et oléagineux : les achats et vente « à prime ».
2. Typologies de risque et adossements des couvertures des produits de base.
3. Couvertures en options de change.
4. Nature des instruments de couverture des produits de base.

Cet exposé a fait l'objet d'une large discussion approfondie qui a permis de sensibiliser les représentants de l'Office aux contraintes des opérateurs et la nécessité d'adapter en conséquence la réglementation en la matière.

A l'issue de la réunion un comité bipartite a été constitué qui a pour mission d'élaborer des propositions concrètes. Ainsi, la FNCL rédigera un projet reprenant ses propositions alors que

l'Office soumettra à la FNCL les textes en cours de rédaction. Une réunion sera tenue ensuite pour parvenir à un projet commun.

A ce jour, La FNCL a soumis, comme convenu son projet à l'Office.

## **PROJET DE LOI SUR LE COMMERCE EXTERIEUR**

La nouvelle loi sur le commerce extérieur a été promulguée et publiée dans le bulletin officiel N°6454 du 4 avril 2016.

Le nouveau texte fixe : « dans le respect des engagements internationaux du Royaume le régime général du commerce extérieur ainsi que les conditions dans lesquelles les opérations d'importation et d'exportation sont réalisées. Il fixe également les mesures de protection de la production nationale ».

A cet effet, il prévoit :

- Le cadre général des importations et des exportations des marchandises et des services ;
- Les mécanismes de protection de la production nationale ;
- Les règles des négociations commerciales internationales.

La loi rend obligatoire l'inscription des importateurs et des exportateurs sur un registre :

« Il est institué auprès de l'Administration un registre des importateurs et des exportateurs. Les personnes physiques ou morales réalisant des opérations d'importation ou d'exportation doivent s'inscrire au registre précité. Cette inscription a une durée de validité de deux ans et peut être renouvelée par son bénéficiaire pour la même durée ». (Art.7)

L'article 26 prévoit : « un mécanisme de régulation des approvisionnements du marché intérieur des céréales peut être mis en place dans le cadre de la législation en vigueur en prenant toutes

mesures nécessaires en cas de pénurie ou de menace de pénurie ou en cas de fluctuations importantes et anormales des prix sur le marché mondial ou des difficultés d'approvisionnement sur ledit marché national ».

Lors de l'élaboration de cette nouvelle loi, la FNCL avait fait les observations suivantes :

**Equivalents tarifaires :**

- Prix intérieur : en l'absence de données objectives fiables reconnues, ce prix sera très difficile à déterminer.
- Prix extérieur : en matière de céréales les prix fluctuent d'une heure à l'autre. Adopter la période de référence 1986-1988 (sur quelle base cette période a-t-elle été retenue ?) n'a aucun sens concernant par exemple le blé (passé en 2007 de 240 \$ à 1060 \$ la tonne en l'espace de deux semaines !!).
- L'application aux céréales d'un équivalent tarifaire supplémentaire ne doit être décidée qu'après un délai minimum d'un mois après information des importateurs (c'est le délai habituel pour une importation d'origine USA ou pays d'Amérique latine par exemple).

**Registre des opérateurs**

Il s'agit d'un retour à l'ancien système. La Fédération en comprend les raisons mais elle craint la lourdeur et les entraves administratives concernant l'inscription à ce registre et son renouvellement.

## FONCTIONNEMENT INTERNE

Régulièrement, et chaque fois que nécessaire la FNCL a réuni ses instances et ses adhérents pour recueillir leurs points de vue et prendre collectivement les décisions utiles concernant ses activités et ses relations avec ses partenaires.

Le bref aperçu ci-après qui donne une idée plus précise de ces activités démontre une nouvelle fois l'importance des participations de la Fédération aux travaux des instances dont elle est membre, telles que la CGEM ou la FIAC.

**A signaler cependant, que beaucoup de membres ne se sont pas acquittés de leurs cotisations ce qui a de graves conséquences sur le bon déroulement des activités de la Fédération, et si la situation n'est pas rapidement redressée, peut même mettre en péril sa survie.**

### Bref aperçu des activités de la FNCL durant l'exercice écoulé

- 10.03.15 : Conseil d'administration de la CGEM.
- 12.03.15 : Réunion FNCL/ANP
- 19.03.15 : Conférence du Conseil de la concurrence à Rabat.
- 23.03.15 : AO FNBT
- 24.03.15 : Réunion FNCL/AMIPA
- 25.03.15 : AGO FNCL
- 25.03.15 : Réunion au ministère de l'Équipement Rabat
- 25.03.15 : Réunion FIAC
- 26.03.15 : Réunion à Rabat au ministère de l'Équipement sur la stratégie du transport maritime
- 30.03.15 : Réunion FIAC/MAPM à Rabat
- 02.04.15 : Réunion FNCL/ANP
- 08.04.15 : Réunion FIAC
- 09.04.15 : Réunion avec avocat dossier TPI
- 14.04.15 : Réunion avec avocat dossier TPI
- 16.04.15 : Réception délégation canadienne

17.04.15 : Conseil d'administration CGEM  
20.04.15 : AGO Comader à Rabat  
22.04.15 : Réunion à Rabat du comité d'audit de l'ONICL  
27.04.15 : Assises de l'agriculture à Meknès  
30.04.15 : Rencontre CGEM/HCP  
06.05.15 : Réunion FNCL/L'Economiste  
08.05.15 : Réunion FNCL/ANP  
21.05.15 : Réunion FNCL/ONSSA  
22/05/15 : Séminaire sur le commerce extérieur à Rabat  
26.05.15 : Séminaire France Export Céréales  
26.05.15 : Réunion à Rabat sur le contrat programme de la filière céréalière  
27.05.15 : Journées technique de l'IFIM  
28.05.15 : Journées France-Maroc à Paris  
08.06.15 : AO FNBT  
08.06.15 : Réunion FNCL/DCQ  
08.06.15 : Réception délégation FEC  
09.06.15 : Réunion FNCL/DCQ  
15.06.15 : Déjeuner FNCL/DCQ  
16.06.15 : Réunion FIAC  
22.06.15 : Conseil d'administration de la CGEM  
24/25/06/15 : Déplacement en France avec FEC  
30.06.15 : Réunion à la CFCIM sur Portnet  
06.07.15 : AO FNBTFNCL/  
09.07.15 : Réunion FNCL/CAB  
13.07.15 : Réunion FNCL/ONSSA  
28.07.15 : Conseil d'administration de la CGEM  
07.09.15 : Conseil d'administration de la CGEM  
07.09.15 : Réunion à la CGEM commission de la compétitivité  
18.09.15 : Réunion ministère de l'Équipement à Rabat  
28.09.15 : Réunion à Rabat de la Commission Nationale du Recours Fiscal  
03.10.15 : Séminaire à Bouznika sur les marchés à terme  
05.10.15 : Dîner avec staff FEC  
06.10.15 : Séminaire FEC  
06.10.15 : Conseil d'administration et CNE de la CGEM  
07.10.15 : Réunion FIAC  
08.10.15 : Réception de SGS à la FNCL  
13.10.15 : Réunion à Rabat sur l'observatoire de la compétitivité des ports marocains  
21.10.15 : Réunion FNCL/ANP  
27.10.15 : Réunion au M.Equipement sur les surestaries  
02.11.15 : Réunion FNCL/ANP  
03.11.15 : Réunion FNCL/ANP  
04.11.15 : Réunion CGEM à Skhirat  
23.11.15 : Séminaire sur les politiques fiscales à la CGEM

25.11.15 : Réception d'une délégation canadienne  
30.11.15 : Réunion FNCL/ONICL  
03.12.15 : Réunion des membres de la FNCL  
10.12.15 : Séminaire Canada  
10.12.15 : Réunion FNCL/SIA Partners sur le pavillon marocain  
14.12.15 : AO FNBT  
15.12.15 : Réunion M.Equipement à Rabat sur pavillon marocain.  
16.12.15 : Réunion avec les Conseillers au Parlement à la CGEM  
17.12.15 : Réunion du Comité d'audit de l'ONICL  
21.12.15 : Réunion FNCL/ONICL  
29.12.15 : Conseil d'administration de l'ONICL  
05.01.16 : AO contingent USA  
06.01.16 : Séminaire sur les légumineuses à l'INRA Rabat  
25.01.16 : Séminaire US Wheat  
25.01.16 : Réunion CGEM/Banques/BM  
02.02.16 : Réunion FNCL/ONICL sur l'orge  
03.02.16 : Réunion commission fiscale CGEM  
08.02.16 : AO FNBT  
08.02.16 : AO orge  
17.02.16 : Réunion au ministère de l'Equipement à Rabat  
23.02.16 : AO orge  
02.03.16 : Réunion à l'INRA Rabat  
07.03.16 : Dîner avec délégation US Wheat  
08.03.16 : Réunion à la CGEM avec la CNRF  
10.03.16 : Réunion FNCL/APAM  
11.03.16 : AO orge  
15.03.16 : Réunion FNCL/CAB sur litige TPI  
17.03.16 : Réunion à Rabat sur les interprofessions  
29.03.16 : Réunion au ministère de l'Equipement à Rabat sur le transport maritime  
31.03.16 : Réunion du Conseil d'administration de la FNCL  
02.04.16 : Conseil d'administration et CNE de la CGEM  
04.04.16 : Réunion FNCL/ONICL  
05.04.16 : Séminaire organisé par FEC  
08.04.16 : Réunion FIAC  
11.04.16 : Réunion FNCL/ANP  
12.04.16 : Réunion FNCL/ANP  
13.04.16 : Réunion à Bank Al Maghrib  
15.04.16 : Réunion FNCL/Office des Changes  
25.04.16 : Réunion des membres de la FNCL  
26.04.16 : Réunion FNCL/ANP  
27.04.16 : Salon de l'agriculture  
29.04.16 : Réunion FNCL/ANP